

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

97^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du mercredi 17 décembre 2025

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME NADÈGE ABOMANGOLI

1. Jeux olympiques et paralympiques de 2030 (p. 11253)

DISCUSSION DES ARTICLES (suite) (p. 11253)

Article 35 (appelé par priorité) (suite) (p. 11253)

Amendements n^{os} 229, 230, 215, 231, 220, 221, 217, 228, 218, 219

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

Mme Marina Ferrari, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative

M. Florent Boudié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

Amendements n^{os} 198, 199, 25, 69, 24, 226, 70

Après l'article 35 (amendements appelés par priorité) (p. 11261)

Amendements n^{os} 216, 23, 71, 227, 200, 201, 22

Article 12 (appelé par priorité) (p. 11265)

M. Alexis Jolly

Mme Élisabeth Martin

Amendements n^{os} 49, 107

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Amendements n^{os} 326, 89, 101, 211, 114

Après l'article 12 (amendements appelés par priorité) (p. 11272)

Amendement n^o 212

Mme Sandrine Le Feur, présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Amendement n^o 332 rectifié

Sous-amendement n^o 333

Article 13 (appelé par priorité) (p. 11276)

Mme Élisabeth Martin

M. Benjamin Lucas-Lundy

M. Alexis Jolly

M. Charles Sitzenstuhl

M. Corentin Le Fur

Amendements n^{os} 57, 115

M. Romain Daubié, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 11279)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME NADÈGE ABOMANGOLI

vice- présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030 (n^{os} 1641, 2233).

DISCUSSION DES ARTICLES

(suite)

Mme la présidente. Hier soir, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'amendement n^o 229 à l'article 35, appelé par priorité.

Article 35

(appelé par priorité) (suite)

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs amendements, n^{os} 229, 230, 215, 231, 220, 221, 217, 228, 218 et 219, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir les amendements n^{os} 229, 230, 215, 231, 220 et 221, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Jean-François Coulomme. Nous reprenons la discussion relative à la surveillance de masse que permet la vidéosurveillance algorithmique (VSA). Ce matin même, en commission des lois, nous avons auditionné Mme Marie-Laure Denis, présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), qui a souligné les dangers que de tels outils peuvent représenter pour les libertés publiques. En outre, ce sont des entreprises qui gèrent ces dispositifs et créent les algorithmes. Ces derniers ne font donc l'objet d'aucun contrôle réel de la part des pouvoirs publics. À nos yeux, on introduit ainsi une part de subjectivité qui n'a pas lieu d'être dans les opérations de maintien de l'ordre.

Il faut savoir que des villes se sont d'ores et déjà dotées d'instruments de vidéosurveillance algorithmique, ce qui contrevient d'ailleurs à la loi puisqu'à ce jour, ils ne sont autorisés que pour des événements tels que les Jeux olympiques.

Par l'amendement n^o 229, nous demandons donc purement et simplement que les dispositions prévues pour les JO de 2024 ne soient pas reconduites pour les JO de 2030.

Les amendements n^{os} 230, 215 et 231 s'inscrivent dans la même logique.

Les amendements de repli n^{os} 220 et 221 portent sur l'algorithme, un élément qui est au cœur de notre réflexion sur ces questions. En effet, nous ne savons pas comment est conçu, du point de vue informatique, le code de l'algorithme. Par ailleurs, celui-ci permet de recourir à une identification biométrique – nous nous engageons donc sur une pente glissante.

Pourtant, en 2022, le gouvernement et le président de la République lui-même avaient émis des réserves concernant des outils de ce type, qui font peser des risques sur les libertés publiques.

La moindre des choses serait donc que l'on puisse connaître le fonctionnement des algorithmes développés et utilisés dans un objectif de vidéosurveillance. Cet enjeu nous semble essentiel.

Mme la présidente. La parole est à Mme Éliisa Martin, pour soutenir l'amendement n^o 217.

Mme Éliisa Martin. Permettez-moi d'abord d'exprimer un regret. Nous pensions que M. Nuñez serait présent ce soir, étant donné que c'est le ministère de l'intérieur qui sera chargé d'appliquer toutes les mesures liberticides dont nous parlons. Je pensais d'ailleurs que l'organisation des débats avait été modifiée justement pour lui permettre de nous rejoindre.

Je le regrette d'autant plus qu'il aurait pu nous expliquer comment les services de renseignement préparent ce rendez-vous important – ne serait-ce que parce qu'il réunira un grand nombre de personnes.

Soyons clairs et reconnaissons au moins que la biométrie fait l'objet d'un débat. Or il en est question avec ce texte, puisque dès lors qu'on identifie la posture d'un corps, on entre dans le champ des données biométriques – celui-ci ne se limite pas à la reconnaissance faciale. Sans doute poursuivrons-nous ce débat. En tout état de cause, il n'est pas possible de s'en extraire en prétendant qu'avec ce texte, il n'est pas question de dispositif de reconnaissance des individus. J'insiste : si l'on cherche à détecter certaines postures corporelles, on entre dans le champ de la biométrie.

Par ailleurs, puisque nous imposons les JO aux citoyens, nous avons au moins le devoir de leur expliquer comment se déploie la technologie de vidéosurveillance algorithmique – c'est d'ailleurs l'objet de plusieurs amendements de cette discussion commune.

Mme la présidente. Je vous informe que sur les amendements n^{os} 217, 228, 218 et 219, je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir l'amendement n^o 228.

M. Jean-François Coulomme. Après le n^o 217, relatif à la destruction des données, cet amendement n^o 228 porte sur la reconnaissance faciale.

Je vous donne un exemple très simple. Si vous consultez le site de l'entreprise Two-I, partenaire des JO de 2024, vous constaterez que ce qu'elle propose va bien plus loin que la simple reconnaissance de posture et que nous nous dirigeons bel et bien vers des dispositifs de reconnaissance faciale, autrement dit de reconnaissance de l'identité.

Aujourd'hui, des logiciels permettent – grâce aussi à des équipements vidéo, évidemment – de déterminer en temps réel l'identité de toutes les personnes présentes au sein d'une foule, même très dense. Si une telle perspective ne vous inquiète pas, c'est que vous n'avez pas encore lu *1984* d'Orwell. Car le danger pour les libertés publiques est réel et massif.

M. Yoann Gillet. Complotistes!

M. Jean-François Coulomme. C'est la réalité!

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour soutenir l'amendement n^o 218.

Mme Élisabeth Martin. J'aimerais revenir sur le sujet que j'évoquais il y a quelques instants. Sachez que la Défense des droits elle-même indique qu'à partir du moment où l'on cherche à détecter une posture corporelle, on entre dans le champ de la biométrie.

De surcroît, chacun sait que si l'on dispose d'un logiciel et des outils techniques permettant d'assurer une vidéosurveillance algorithmique, il suffit de cocher une case pour recourir à la reconnaissance faciale. Si telle n'était pas votre intention, vous serez évidemment favorables à l'amendement n^o 228, qui vise à interdire l'utilisation des procédés de reconnaissance faciale.

Par ailleurs, nous nous devons honnêteté et transparence. Reconnaissez donc que si vous voulez procéder à une expérimentation jusqu'en 2027, c'est aussi pour permettre aux entreprises françaises d'accéder à une immense banque d'images destinées à entraîner les logiciels. Car nous savons bien que ces outils ne sont pas magiques et ont besoin d'analyser un très grand nombre d'images pour pouvoir fonctionner et gagner en « fiabilité » – comme vous pouvez l'imaginer, je mets beaucoup de guillemets.

Depuis le début de l'examen du projet de loi, notamment sur ce titre qui traite de la sécurité, nous parlons donc de mesures liberticides qui relèvent du tout-sécuritaire – sans

oublier les enjeux économiques, puisque nous avons bien compris que l'objectif était aussi que les entreprises françaises se fassent une place sur ce nouveau grand marché mondial.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir l'amendement n^o 219.

M. Jean-François Coulomme. Il porte sur les effets de bord liés à la détention par les entreprises de données potentiellement sensibles. Une fois collectées, ces données pourraient en effet être négociées et revendues à des entreprises choisissant de les utiliser à d'autres fins. Par exemple, une entreprise commerciale pourrait décider d'acheter les données liées à l'identité ou au profil des personnes dont l'image a été captée en vidéo pour produire une campagne publicitaire.

Cet amendement vise donc à interdire la revente des données collectées à d'autres opérateurs ou entreprises privés.

Je tiens également à préciser que de telles pratiques constituent à l'évidence une infraction au règlement général sur la protection des données (RGPD). En effet, les personnes dont les données sont collectées n'ont aucun moyen de donner leur consentement. De ce point de vue, un recours devant le Conseil constitutionnel nous semblerait justifié.

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à laquelle la commission des affaires culturelles a délégué l'examen des articles 31 à 35, pour donner l'avis de la commission.

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Nous avons longuement expliqué hier soir pourquoi l'expérimentation prévue était intéressante. Je vous renvoie donc aux arguments que j'ai exposés lors de cette séance.

J'émetts un avis défavorable sur l'ensemble des amendements, notamment le n^o 229, qui tend à abroger l'article de la loi de 2023 autorisant l'expérimentation, et le n^o 230, qui vise à mettre fin à cette dernière.

Par ailleurs, je rappelle que les images sont détruites à la fin de l'expérimentation. Par conséquent, l'argument selon lequel les données collectées pourraient être revendues est nul et non avenu.

Enfin, madame Martin, vous entretenez à dessein une confusion en parlant de reconnaissance faciale ou d'utilisation de données biométriques. Or il n'est question ici ni de l'une ni de l'autre. Il s'agit uniquement de recourir à l'intelligence artificielle dans des cas d'usage bien déterminés.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative, pour donner l'avis du gouvernement.

Mme Marina Ferrari, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Comme l'a expliqué Mme la rapporteure, nous avons déjà eu un débat nourri sur ces questions hier soir. Sur les sept premiers amendements, je me contenterai donc d'émettre un avis défavorable.

Quant aux trois derniers amendements, ils sont satisfaits. Le n^o 228 vise à interdire les procédés de reconnaissance faciale lors des grands événements; or le dispositif expérimental ne prévoit aucun procédé de ce type. De même, avec le n^o 218, vous souhaitez que soit ajoutée une définition des

données biométriques alors qu'il n'est pas question de biométrie dans cette expérimentation. Enfin, le n° 219 vise à interdire la revente des bases de données aux opérateurs privés. Là encore, je vous précise que le dispositif ne prévoit aucune revente.

M. Jean-François Coulomme. La revente n'est pas interdite!

Mme Marina Ferrari, ministre. Je demande donc le retrait de ces amendements et émettrai, à défaut, un avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-José Allemand.

Mme Marie-José Allemand. Madame la rapporteure, vous avez expliqué que nous avons longuement débattu de ces questions hier soir. Certes, mais comme l'a rappelé M. Coulomme, un fait nouveau s'est produit depuis : nous avons auditionné la présidente de la Cnil.

M. Yoann Gillet. Ce n'est pas la Cnil qui vote la loi!

Mme Marie-José Allemand. Voici, mot pour mot, ce qu'elle a dit à propos de la surveillance algorithmique : « Avec cette technologie, on passe un cap. C'est un changement de nature, et non plus seulement de degré, s'agissant de la surveillance de la population. En effet, la surveillance est permanente sur un espace donné. Ce que l'on peut dire de positif sur l'évaluation menée pour les JO de 2024, c'est qu'elle a vraiment eu lieu et que le rapport est très précis. Les résultats sont finalement très décevants : de nombreux faux positifs pour la détection d'armes et de chutes. Les avantages de cette technologie sont bien moindres lorsqu'il y a une présence humaine sur le terrain. » Vous devez aussi écouter ce que l'on vous dit sur ces questions.

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. Ce n'est pas parce que vingt-quatre heures ont passé que vous pouvez dire aujourd'hui que vous avez donné des arguments. Vous n'en donnez jamais!

Mme Anne Genetet. Elles ont répondu pendant dix minutes hier! Vous ne les avez pas écoutées!

M. Patrick Hetzel. Vous ne pouvez pas dire ça! C'est de la mauvaise foi!

Mme Élisabeth Martin. Vous ne vous positionnez jamais en défenseuses des droits et des libertés – à aucun moment.

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis et Mme Marina Ferrari, ministre Si!

Mme Élisabeth Martin. De surcroît, nous ne confondons pas la reconnaissance faciale et les autres procédés. Nous vous disons que la notion de données biométriques est à tout le moins ambiguë et que le fait d'identifier une posture corporelle relève de la biométrie. Il me semble que c'est assez clair!

Vous affirmez que les procédés de reconnaissance faciale sont exclus du dispositif de l'expérimentation. Inscrivez donc dans la loi, comme nous vous y invitons, qu'il est interdit d'y recourir lors de grands événements ou de grands rassemblements – car je vous rappelle que ces cas d'usage seront définis par décret et non pas en fonction de critères spécifiques, ce qui pose évidemment des difficultés.

Où est donc le problème? Tout simplement, vous ne voulez pas inscrire dans la loi que l'Assemblée nationale se prononce contre ce type de technologies. Quelle autre conclusion pouvons-nous tirer de votre attitude?

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Florent Boudié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Je voudrais compléter les propos de Marie-José Allemand. Nous avons auditionné ce matin la présidente de la Cnil, qui a rappelé que cette dernière était chargée du contrôle de l'usage de la VSA. C'est donc bien une autorité administrative indépendante (AAI) qui contrôle et accompagne cet usage, contrairement à ce qui a été affirmé hier soir, lorsqu'on prétendait que l'avis de la Cnil n'avait pas été sollicité.

Par ailleurs, la présidente de la Cnil a en effet évoqué à propos de la surveillance algorithmique un changement de nature, mais il faut aller au bout de son propos, que je me rappelle parfaitement – l'audition a duré quelques heures, ce qui nous a permis de la mûrir. D'après elle, le changement de nature en question tient à ceci : alors que l'œil humain était jusqu'ici seul à pouvoir détecter des silhouettes ou des modifications de mouvements, une machine peut désormais le faire plus efficacement. Elle a aussitôt ajouté que tout ceci était contrôlé par l'être humain, non par des machines.

Élisabeth Martin, vous avez dit à l'instant que nous n'argumentons jamais. C'est un mensonge. Pardon, mais vous dites une grosse bêtise! Nous avons passé beaucoup de temps à argumenter, que ce soit hier ou en commission des lois.

Mme Élisabeth Martin. Vous, oui! Mais pas Mme la ministre!

M. Florent Boudié, président de la commission des lois. Je rappelle que la VSA ne permet en aucune manière de prendre des décisions individuelles concernant telle ou telle personne. Elle ne peut pas davantage servir de support à une procédure judiciaire.

M. Jean-François Coulomme. Encore heureux!

M. Florent Boudié, président de la commission des lois. Vous avez prétendu le contraire! Jean-François Coulomme, nous nous connaissons bien : vous avez parlé de système autoritaire et liberticide, affirmé que sur la base des informations recueillies par VSA, on embastillerait un nombre incalculable de Français, des millions de personnes! Mme Cathala l'a également dit hier soir!

En réalité, aucune décision individuelle administrative ne peut être prise, aucune procédure judiciaire menée en s'appuyant sur la VSA. J'ai rappelé en outre l'existence de certaines garanties, notamment le fait que l'expérimentation sera bel et bien sous le contrôle d'une AAI, comme l'a rappelé ce matin la présidente de la Cnil. D'ailleurs, nous devrions être bien plus nombreux à soutenir la place, au sein de nos institutions, de ces autorités.

M. Jean-François Coulomme. Ça, oui!

(Les amendements n° 229 et 230, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 215.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|----|
| Nombre de votants | 87 |
| Nombre de suffrages exprimés | 53 |
| Majorité absolue | 27 |
| Pour l'adoption | 21 |
| contre | 32 |

(L'amendement n° 215 n'est pas adopté.)

(Les amendements n°s 231, 220 et 221, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 217.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|----|
| Nombre de votants | 87 |
| Nombre de suffrages exprimés | 65 |
| Majorité absolue | 33 |
| Pour l'adoption | 21 |
| contre | 44 |

(L'amendement n° 217 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 228.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|----|
| Nombre de votants | 86 |
| Nombre de suffrages exprimés | 53 |
| Majorité absolue | 27 |
| Pour l'adoption | 21 |
| contre | 32 |

(L'amendement n° 228 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 218.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|----|
| Nombre de votants | 87 |
| Nombre de suffrages exprimés | 53 |
| Majorité absolue | 27 |
| Pour l'adoption | 21 |
| contre | 32 |

(L'amendement n° 218 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 219.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|----|
| Nombre de votants | 89 |
| Nombre de suffrages exprimés | 54 |
| Majorité absolue | 28 |
| Pour l'adoption | 21 |
| contre | 33 |

(L'amendement n° 219 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements, n°s 198 et 199, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à Mme Gabrielle Cathala, pour soutenir l'amendement n° 198.

Mme Gabrielle Cathala. Contrairement à vous, lorsque nous examinons des dispositions de ce type, nous préférons regarder ce qu'en disent les organisations de référence pour ce qui est des droits de l'homme, qu'il s'agisse d'ONG ou d'institutions. Nous nous penchons donc sur les avis des Nations unies ou encore d'Amnesty International. Monsieur le président Boudié, vous qui avez cité la Cnil en nous recommandant d'écouter les AAI, pourquoi n'écoutez-vous jamais la Défenseure des droits, qui est aussi une AAI et rend toujours des avis critiques – pour ne pas dire catastrophiques – sur les mesures que vous soutenez dans des textes comme celui que nous examinons ? Sur le respect des libertés fondamentales, nous n'avons pas de leçons à recevoir de personnes qui, depuis 2017, ont présenté devant cette assemblée une trentaine de lois réduisant les libertés dans notre pays, qu'il s'agisse d'amoindrir les droits des personnes étrangères, de surveiller davantage ou encore de détruire les droits des personnes en matière de recours administratif et judiciaire. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)*

Je rappelle le bilan désastreux de cette vidéosurveillance algorithmique que l'on prétend extraordinaire. Un rapport d'évaluation remis au ministre de l'intérieur en janvier précise que des devantures de magasin et des phares de voiture ont été confondus avec des départs de feu, que des éléments de mobilier urbain ou des personnes sans abri ont été pris pour des colis abandonnés.

Mme Marie Pochon. Eh oui !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Exactement !

Mme Gabrielle Cathala. Je crois qu'on peut admettre ensemble que tout cela est assez catastrophique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.)*

Ne nous rétorquez pas avec arrogance que nous n'avons rien compris et que nous parlons de reconnaissance faciale. Nous disons que la vidéosurveillance algorithmique qui, contrairement à ce que vous prétendez, exploite bien des données biométriques, est le dernier pas qu'il nous reste à effectuer avant d'en arriver à la reconnaissance faciale à la chinoise. Tout cela ne sert qu'à satisfaire les quatre entreprises qui ont pu bénéficier de l'appel d'offres relatif aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024 et vont faire leur beurre grâce à ce genre de mesures ! C'est pour ce type de personnes et d'entreprises que vous faites voter ce genre d'articles ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme la présidente. Sur l'article 35, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir l'amendement n° 199.

M. Jean-François Coulomme. Nous ne voulons pas que cette reproduction des mesures prises en vue des JOP 2024 soit la simple prolongation de dispositifs qui entreront ensuite dans le droit commun, comme toutes les mesures liberticides prises depuis bien longtemps déjà dans notre pays.

L'industrialisation de la surveillance est un moyen de se départir de la confiance que l'on peut accorder à l'être humain, en l'occurrence aux forces de l'ordre. En face, bien sûr, ils vont encore beugler : « Vous n'aimez pas la police ! »

M. Christophe Bentz. Pardon ?

M. Emeric Salmon. « Vous n'aimez pas la police ! »

M. Jean-François Coulomme. Mais nous l'aimons tellement que nous privilégions la police de proximité, celle qui est en contact avec la population. Eh oui, cela coûterait plus cher, et je sais que vous ne voulez pas allouer le budget requis, mais nous voulons augmenter les effectifs des forces de police, notamment de la police de proximité, qui sont les plus à même de mener des actions de sécurisation des événements de ce type.

Nous refusons de nous défaire sur la technologie – car c'est bien de cela qu'il s'agit – pour ne pas agir tout en prétendant auprès du public qu'on a mobilisé tous les moyens nécessaires pour assurer sa sécurité et qu'il peut dormir en paix car tout est sous contrôle. Ce n'est pas du tout le cas : comme nos collègues viennent de l'indiquer, il y a énormément de faux positifs et de faux négatifs. Penser que ces dispositifs garantiront la sécurité de qui que ce soit, c'est vraiment se leurrer !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements en discussion commune ?

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. Adopter vos amendements, qui prévoient respectivement de supprimer les alinéas 2 à 5 et 2 à 4 de l'article, reviendrait à mettre fin à l'expérimentation. Je vous renvoie aux explications que j'ai fournies relativement à l'intérêt de la poursuivre. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. Comme vous l'avez parfaitement compris, nous sommes tout à fait opposés à cette expérimentation, pour des raisons déjà évoquées : la France est déjà suffisamment condamnée pour non-respect des droits et libertés de chacun et on s'apprête à en rajouter une couche !

En creux, ce qui vient d'être dit est particulièrement juste. J'évoquais hier l'affaire de Séoul, le mouvement de foule qui s'y est déroulé. Il eût bien mieux valu organiser la fluidité des mouvements des personnes plutôt que de s'en remettre à ce système de vidéosurveillance algorithmique qui ne peut mener qu'à des interventions trop tardives : quand ça clignote, c'est qu'en gros, il est déjà trop tard ! Il en est résulté presque 200 morts !

Je vous poserais une autre question, sans aucun doute fort délicate au vu du nombre de victimes. Les attentats du 13 novembre n'auraient en aucun cas pu être empêchés par un tel système de vidéosurveillance. Comment aurions-nous pu les éviter ? (*M. Yoann Gillet s'exclame.*)

Nous avons tous, quels que soient les bancs où nous siégeons, tiré la conclusion incontestable qu'il fallait progresser en termes de coopération internationale et que si nous avions pu coopérer avec les autres pays, nous aurions pu savoir, par exemple, que tel ou tel individu n'était plus en Syrie mais en Belgique.

M. Emeric Salmon. Si nous avions coopéré pour bloquer les flux de migrants, nous aurions pu les éviter !

Mme Élisabeth Martin. Tous ceux qui ont eu à analyser ces situations l'ont dit. D'ailleurs, M. Nuñez lui-même l'a affirmé dans un certain nombre de documents. Alors à quoi servira la VSA ? Elle ne protégera en rien les gens ! Quand vous leur dites le contraire, vous racontez des billevesées.

(Les amendements n°s 198 et 199, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Sur les amendements n°s 25, 69, 24, 226 et 70, je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisie de trois amendements, n°s 25, 69 et 24, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Yoann Gillet, pour soutenir l'amendement n° 25.

M. Yoann Gillet. Il vise à limiter strictement aux Jeux olympiques et paralympiques de 2030 l'expérimentation des caméras avec traitements algorithmiques, non parce que nous nous opposons au traitement algorithmique des vidéos – bien au contraire – mais parce que nous considérons que c'est dans le cadre d'un projet de loi spécifique qu'il faudrait en parler et – pourquoi pas ? – rendre ce dispositif pérenne.

Le problème, c'est qu'en présentant un texte qui a trait à l'organisation des JOP 2030 et prévoit de déployer ce dispositif dès 2025, vous alimentez les dingeries de l'extrême gauche, qui croit découvrir ici tout un tas de complots et imagine que je ne sais quoi se cache là derrière. Venant d'eux, cela ne nous surprend pas : on sait qu'ils n'aiment pas la police (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP*)...

M. Jean-François Coulomme. Allez !

M. Yoann Gillet. ...et veulent la désarmer, qu'ils n'aiment pas la vidéosurveillance en général et souhaiteraient qu'il n'y ait plus de caméras nulle part.

Nous estimons que vous faites erreur en ouvrant l'expérimentation trop tôt. Il faut pouvoir mieux encadrer les choses pour, éventuellement, discuter sereinement de la pérennisation de tels dispositifs. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Raux, pour soutenir l'amendement n° 69.

M. Jean-Claude Raux. À défaut d'empêcher le retour de la vidéosurveillance algorithmique, cet amendement prévoit de le décaler en l'expérimentant au moment des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver, pendant une période un peu plus large, entre le 1^{er} septembre 2029 et le 1^{er} mars 2030, donc pour une durée de six mois.

L'article 35, dans sa rédaction actuelle, prévoit en effet une expérimentation jusqu'en 2027, une période sans rapport avec les Jeux, qui font pourtant l'objet du texte. Cela ne nous semble pas cohérent.

Mme la présidente. La parole est à M. Yoann Gillet, pour soutenir l'amendement n° 24.

M. Yoann Gillet. Il va dans le même sens que l'amendement n° 25. Nous considérons qu'un texte sur la sécurité intérieure est nécessaire, et préférable à un texte fourre-tout comme celui-ci. Nous ne doutons pas de l'utilité d'un tel dispositif pour lutter non seulement contre la délinquance du quotidien, mais aussi contre le terrorisme : les technologies récentes permettent d'aller plus loin et, espérons-le, de déjouer des attentats.

Visiblement, cela n'intéresse pas les collègues d'en face, mais la menace terroriste islamiste est une réalité en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Élisabeth Martin. Arrêtez de mentir, ça n'empêche rien !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. Ces amendements portent sur les délais. Or je rappelle – je l'ai dit à M. Guitton hier – que l'intérêt de l'expérimentation commande de la poursuivre jusqu'à fin décembre 2027. Ainsi, le législateur bénéficiera d'une évaluation sur les cas d'usage et sur le déploiement de la vidéosurveillance algorithmique qui lui permettra de décider si celle-ci constitue un bon outil en vue des JO. Il sera alors temps d'adopter un véhicule législatif adéquat. Avis défavorable sur les trois amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Nous l'avons expliqué hier, il s'agit de prolonger l'expérimentation parce que le rapport d'évaluation montre que l'on manque de données. En effet, la phase d'expérimentation qui a eu lieu pendant les Jeux olympiques de 2024 et dans la période qui a suivi n'a pas offert suffisamment de cas d'usage permettant de voir si ce dispositif fonctionne bien. Cependant, nous savons qu'il a pu être très efficace dans d'autres contextes. La prolongation de cette expérimentation permettra de mieux l'évaluer pour décider s'il convient de déployer l'outil en 2030. Si nous limitons la durée de l'expérimentation, nous n'aurons pas les données nécessaires pour prendre cette décision.

Mme la présidente. La parole est à Mme Gabrielle Cathala.

Mme Gabrielle Cathala. Je ne résiste pas à l'envie de répondre à M. le collègue d'extrême droite, qui nous parle comme si nous méconnaissons le risque de terrorisme islamiste dans notre pays.

M. Théo Bernhardt. Mais oui, on vous le confirme !

Mme Gabrielle Cathala. Savez-vous, monsieur, que le principal risque qui inquiète nos services de renseignement, c'est le terrorisme d'extrême droite ? (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. Emeric Salmon. Mais oui ! Comme en Australie !

Mme Gabrielle Cathala. Cette année, pour la première fois, le parquet national antiterroriste a ouvert des enquêtes sur des groupuscules qui, étonnamment, ont parfois des liens plus ou moins éloignés avec le Rassemblement national.

S'agissant de la période d'expérimentation dont nous sommes en train de discuter, elle est extrêmement dangereuse. Contrairement à ce qu'on nous dit, la VSA n'a pas seulement été utilisée pendant les JO de 2024, durant lesquels elle a permis, en trois semaines, de surveiller 12 millions de personnes dans des gares différentes. Elle a également été utilisée pendant des matchs de foot, pendant la Coupe du monde de rugby, pendant le tournoi de Roland-Garros. Si cette technologie était utile, cela se saurait donc depuis longtemps.

M. Emeric Salmon. Ça se sait !

Mme Gabrielle Cathala. Pendant le tournoi de Roland-Garros, elle a même été activée dans des stations de métro éloignées de l'événement, par exemple à Odéon, ou place de la République, le jour où se tenait – étonnamment – une manifestation en soutien au peuple palestinien. (« Ah ! » sur les bancs du groupe RN.) On observe donc des dérives.

M. Théo Bernhardt. Une manifestation d'extrême gauche !

M. Emeric Salmon. On se demandait quand elle allait parler de Gaza !

Mme Gabrielle Cathala. Tous les arrêtés ont été publiés si tard qu'il était impossible de déposer un recours devant le juge administratif dans les temps. Ces arrêtés listaient un nombre important de stations de métro, de RER et de gares, qui n'ont parfois rien à voir avec le match de football ou la compétition en cours. Ils permettent de surveiller des millions de personnes sans leur consentement, puisqu'elles n'ont pas le temps de former un recours, et sans qu'elles en soient avisées, puisque l'information est affichée dans un coin de la gare.

Mme la présidente. La parole est à M. Yoann Gillet.

M. Yoann Gillet. Collègue Cathala, je vous dois des excuses car vous n'avez pas compris mes propos. Je n'ai pas dit que vous méconnaissiez le risque terroriste. Vous le connaissez très bien, mais vous préférez fermer les yeux à des fins purement électoralistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Jean-François Coulomme. Les terroristes ne sont pas des électeurs ! Ça ne va pas, ou quoi ?

Mme Élisabeth Martin. Non, mais ça veut dire quoi ? Allez au bout de votre propos ! (*Rires sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des lois.

M. Florent Boudié, président de la commission des lois. Je vais tenter de m'insérer dans cet échange bilatéral, mais je fais attention à moi.

Je n'ai pas osé répondre à Jean-François Coulomme. Vous dites qu'il faut moins de vidéosurveillance algorithmique, plus de policiers et plus de gendarmes. Mais, cher collègue, votre groupe a-t-il voté la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) en 2023 ?

Mme Élisabeth Martin. Il n'y avait pas que ça dans ce texte !

M. Florent Boudié, *président de la commission des lois*. A-t-il voté le renforcement des effectifs de la police nationale et de la gendarmerie ? Jamais vous n'avez jamais accepté cet effort que la nation consent en dépit de difficultés budgétaires persistantes !

M. Éric Martineau. Très bien !

M. Florent Boudié, *président de la commission des lois*. Non seulement vous ne voulez pas plus de policiers nationaux ou de gendarmes, mais vous ne voulez pas non plus de VSA. En fait, vous ne voulez rien.

M. Yoann Gillet. Ils veulent le chaos !

M. Florent Boudié, *président de la commission des lois*. C'est un problème à l'heure où nous devons relever des défis considérables, en particulier la lutte contre le terrorisme ou encore celle contre le narcotrafic, dont il a été question cet après-midi.

J'en viens à la question de l'expérimentation. Je ne comprends pas votre position, collègue du Rassemblement national.

Les JO 2024 ont été l'occasion d'une mise en pratique trop courte et donc inefficace. D'ailleurs, c'est parce que près de 45 000 membres des forces de sécurité intérieure ont été mobilisés le jour de la cérémonie d'ouverture, 30 000 par jour pour les épreuves, 27 500 agents de sécurité, que nous avons pu assurer la sécurité dans de bonnes conditions pour nos concitoyens et pour les personnes qui venaient de l'extérieur. C'est pourquoi la VSA n'a pas été très utile au regard de la proportionnalité des effectifs.

Or vous nous demandez de travailler dans la précipitation en refaisant une expérimentation à la veille des JO de 2030.

M. Yoann Gillet. Présentez-nous un texte de sécurité intérieure ! Vous alimentez les arguments de l'extrême gauche !

M. Florent Boudié, *président de la commission des lois*. Nous proposons à la représentation nationale, avec cet article 35, de redémarrer immédiatement l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2027, afin d'avoir le temps de la faire évaluer par un comité indépendant – je le rappelle, c'est l'alinéa 7 de cet article – sous le contrôle de la Cnil. Dans vingt-quatre mois, nous serons ainsi suffisamment éclairés, eu égard aux expérimentations qui prendront en compte l'environnement montagnard des JO 2030 – très différent de celui des JO en Île-de-France ou dans la ville de Paris –, pour décider si ce dispositif doit être prolongé.

Je ne comprends pas comment certains peuvent être à la fois contre les policiers et contre la vidéosurveillance algorithmique, et comment d'autres peuvent être pour la VSA, mais commettre l'erreur, en termes de gestion de la sécurité publique, de prétendre mener une expérimentation au dernier moment.

M. Éric Martineau. Bravo !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 25.
(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|----|
| Nombre de votants | 98 |
| Nombre de suffrages exprimés | 96 |
| Majorité absolue | 49 |
| Pour l'adoption | 25 |
| contre | 71 |

(*L'amendement n° 25 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 69.
(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 103 |
| Nombre de suffrages exprimés | 94 |
| Majorité absolue | 48 |
| Pour l'adoption | 38 |
| contre | 56 |

(*L'amendement n° 69 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 24.
(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 102 |
| Nombre de suffrages exprimés | 98 |
| Majorité absolue | 50 |
| Pour l'adoption | 25 |
| contre | 73 |

(*L'amendement n° 24 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour soutenir l'amendement n° 226.

Mme Élisabeth Martin. Tout à l'heure, quelque chose d'inacceptable a été dit : nous fermerions les yeux sur le risque de terrorisme pour des raisons électoralistes.

M. Yoann Gillet. Et je le pense !

Mme Élisabeth Martin. Vous ne pouvez pas balayer cela d'un revers de main. Il va falloir que vous expliquiez de quel électorat vous parlez, qui sont les Français qui, selon vous, soutiennent les attentats terroristes !

M. Jean-François Coulomme. Eh oui !

M. Théo Bernhardt. Ce n'est pas beau de pointer du doigt !

Mme Élisabeth Martin. Ensuite, pour répondre à M. le président de la commission des lois, nous voulons par exemple des logiciels qui fonctionnent pour la police et une filière enquêteur bien organisée, dotée d'effectifs suffisants.

M. Florent Boudié, *président de la commission des lois*. Alors il fallait voter la Lopmi !

Mme Élisabeth Martin. Vous êtes de mauvaise foi : la Lopmi créait de nouveaux délits ; elle permettait encore des exceptions ou menait à des distorsions, en particulier dans les procédures d'enquête. Vous avez beau dire, aucun projet de loi n'a jamais été axé sur les seules questions de recrutement, de formation et d'organisation, que ce soit dans la

police ou dans la gendarmerie. C'est pourquoi nous votons contre, puisqu'en règle générale, tout cela est mâtiné d'autres mesures auxquelles nous sommes opposés.

En ce qui concerne le présent amendement, la difficulté est que l'on franchit toujours de nouveaux caps. Nous jugeons problématique de créer les conditions pour que de nouvelles personnes puissent accéder aux signalements des traitements issus de la VSA. D'abord, la vidéosurveillance pose problème. Si même le maire doit signer un document lorsqu'il rentre dans le centre de commandement pour signaler sa présence, c'est parce qu'il peut avoir accès à des images qui montrent les citoyens en train de circuler. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Ce n'est pas de ma faute si vous êtes des ignares! (*Vives exclamations sur les bancs des groupes RN, EPR, Dem, HOR et UDR.*)

M. Patrick Hetzel. Ce n'est pas la modestie qui étouffe Mme Martin!

Mme la présidente. S'il vous plaît, il faut cesser les invectives. Jusqu'ici, cela se passait bien.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. Cet amendement viendrait supprimer un dispositif que le Sénat a introduit de façon pertinente, puisque ces expérimentations n'ont pas suffisamment été prises en charge par les communes. Il permet aux agents territoriaux, qui sont formés, de participer à cette expérimentation. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement?

Mme Marina Ferrari, ministre. Avis défavorable. Le gouvernement souhaitait reconduire l'expérimentation dans les termes exacts de celle des Jeux de Paris 2024. Toutefois, ce dispositif introduit par le Sénat est intéressant car il permet de l'ouvrir aux policiers municipaux pour tenter de la rendre plus efficace.

M. Éric Martineau. Très bien!

Mme la présidente. La parole est à M. Yoann Gillet.

M. Yoann Gillet. Je voulais éclairer la collègue Élisabeth Martin concernant l'idée que son groupe ferme les yeux sur certaines pratiques. Le rapport de la commission d'enquête sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propageant l'idéologie islamiste est à cet égard très instructif.

M. Jean-François Coulomme. Ah!

M. Yoann Gillet. Ses travaux ont par exemple montré que des élus peuvent se trouver en contact avec des membres de groupes islamistes ou proches de cette idéologie. Voilà de quoi je parlais, chers collègues! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Vous savez très bien quels sont les liens entre La France insoumise et des islamistes. Les Français ne sont pas dupes et le savent aussi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Gabriel Amard. N'importe quoi!

Mme la présidente. La parole est à Mme Gabrielle Cathala.

Mme Gabrielle Cathala. Monsieur du Rassemblement national...

M. Emeric Salmon. Il a un nom!

Mme Gabrielle Cathala. ...est en train de sous-entendre que les terroristes s'assimileraient aux islamistes et que les musulmans seraient tous des terroristes. C'est ce que vous faites depuis que vous existez, depuis que le Front national a été créé.

M. Boris Tavernier. Depuis cinquante ans!

M. Emmanuel Fernandes. Créé par des SS!

Mme Gabrielle Cathala. Je vais vous relire ce qu'a dit cette commission que vous citez, mais qui s'est retournée contre vous: « L'ultragauche était totalement absente lors des émeutes et des violences urbaines, et on ne la voit pas non plus quand il est question d'islamisme radical. En revanche, une certaine frange de l'ultradroite négationniste se rapproche, par antisémitisme pur, de certains islamistes ou réfrénaires religieux islamistes qui tiennent des propos antisémites. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – Protestations sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme Marie Pochon. C'est vous!

Mme Gabrielle Cathala. Ensuite, le directeur de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) a évoqué « l'absence d'élément prouvant des connivences structurelles au sens de plan d'action, de programme, d'échéance, d'agenda communs » entre la gauche et les islamistes.

Par ailleurs, M. Pascal Courtade, préfet de l'Aube et coauteur d'un célèbre rapport sur l'islamisme politique remis au ministère de l'intérieur, affirme qu'au niveau français, il ne connaît pas « de stratégie constituée d'influence de la mouvance auprès des partis politiques ».

M. Laurent Croizier. Quel rapport avec les JO?

Mme Gabrielle Cathala. Par contre, ce qui est sûr, c'est que votre stratégie permanente pour faire monter l'islamophobie dans le pays, notamment en vous en prenant à des musulmans, conduit à ce que des gens comme Aboubakar Cissé soient assassinés, à ce que des gens aient peur de marcher dans la rue, à ce qu'en l'espace de six mois les actes antimusulmans augmentent de 75 %. Voilà ce que vous faites!

M. Alexandre Portier, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Hors sujet!

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. Et les deux minutes?

Mme Gabrielle Cathala. Vous ne visez qu'une seule chose: faire monter l'islamophobie et l'antisémitisme – le racisme sous toutes ses formes. Vous resterez toujours ce que vous êtes: un parti négationniste dont le fondateur a été condamné plus de huit fois pour incitation à la haine raciale et antisémitisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – Vives exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Boris Tavernier. Racistes!

M. Théo Bernhardt. Vous voulez qu'on parle de votre antisémitisme?

M. Florent Boudié, président de la commission des lois. Nous ne sommes pas sur l'amendement!

Mme la présidente. J'ai laissé Mme Cathala répondre, puisqu'elle avait été invectivée. Mais j'invite l'ensemble des députés à débattre des amendements. Vous pourrez discuter des autres sujets par médias interposés – personne ne s'en prive.

Je mets aux voix l'amendement n° 226.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 104 |
| Nombre de suffrages exprimés | 74 |
| Majorité absolue | 38 |
| Pour l'adoption | 23 |
| contre | 51 |

(L'amendement n° 226 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Raux, pour soutenir l'amendement n° 70.

M. Jean-Claude Raux. Déposé par ma collègue Sandra Regol, il propose de prendre en considération les recommandations formulées par les représentants de la Cnil lors de leur audition préalable à l'examen du projet de loi. Ils ont clairement expliqué qu'il leur paraît inopportun d'intégrer dans une nouvelle expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique des cas d'usage pour lesquels, il faut le dire, la technologie n'a pas fait la preuve de son utilité à l'occasion de sa première expérimentation lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

De plus, le rapport Vigouroux, qui a évalué l'expérimentation en toute indépendance et est accessible à tous, ne mentionne que deux cas d'usage pour lesquels la vidéosurveillance algorithmique s'est révélée efficace : la présence d'une personne ou d'un véhicule dans une zone interdite d'accès ; la circulation à contresens d'une personne ou d'un véhicule. Pour le reste, qu'il s'agisse de la détection de bagages oubliés, d'armes à feu ou de dépôts de feu, l'expérimentation s'est révélée inefficace.

Par conséquent, l'amendement propose de restreindre la nouvelle expérimentation prévue par l'article 35 aux deux cas d'usage pour lesquels la vidéosurveillance algorithmique a présenté un intérêt.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. Je rappelle que les cas d'usage ne sont pas inscrits dans la loi, mais qu'ils sont prévus par décret. Les inscrire dans la loi ne répondra pas aux besoins du terrain. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Nous avons besoin d'acquiescer des données. L'amendement restreindrait le champ d'application et réduirait l'efficacité de l'expérimentation. Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Buisson.

M. Jérôme Buisson. Pour éclairer nos débats, je voulais préciser d'où venaient les éléments cités par M. Gillet.

Mme Marie Pochon. Ça suffit !

M. Jérôme Buisson. C'est l'ancien conseiller régional de LFI qui a quitté le parti après avoir dénoncé l'ascension des profils liés... *(Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.)*

Mme la présidente. Cela n'a rien à voir avec l'amendement. Je viens de faire une remarque à ce sujet : merci de vous y tenir. Je couperai le micro de quiconque ne reste pas sur l'amendement.

M. Jean-François Coulomme. C'est l'assistant de Jordan Bardella qui entonne des chants nazis ! Pas nous !

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Martineau.

M. Éric Martineau. Dans le rapport d'information que j'ai rédigé avec M. Stéphane Peu, les représentants de la Cnil indiquaient au sujet de la VSA que son « appréciation apparaît prématurée eu égard aux conditions de l'expérimentation, justifiant la prolongation de celle-ci ». Vous citez deux cas d'usage pour lesquels elle s'est révélée efficace, mais sachez que lorsque nous avons mené le contrôle avec M. Peu, nous avons identifié quatre à cinq cas pour lesquels elle marchait très bien – les contresens ou les mouvements de foule par exemple.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 70.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 105 |
| Nombre de suffrages exprimés | 76 |
| Majorité absolue | 39 |
| Pour l'adoption | 28 |
| contre | 48 |

(L'amendement n° 70 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 35.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 105 |
| Nombre de suffrages exprimés | 103 |
| Majorité absolue | 52 |
| Pour l'adoption | 64 |
| contre | 39 |

(L'article 35 est adopté.)

Après l'article 35 (amendements appelés par priorité)

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs amendements portant article additionnel après l'article 35.

Sur les amendements n°s 216, 23 et 227, je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour soutenir l'amendement n° 216.

Mme Élisabeth Martin. Il s'agit d'être rigoureux dans le vocabulaire utilisé et donc d'appeler un chat un chat. Nous parlons bien de vidéosurveillance et non de vidéoprotection. L'utilisation du terme de vidéoprotection vise à rassurer les gens et, d'une certaine manière, à tronquer la réalité. La meilleure preuve étant que ni les chercheurs ni la Cour des comptes n'ont pu établir l'efficacité de la vidéosurveillance en matière de protection ou d'évitement des délits : soit les délits se déplacent, soit les caméras sont détruites.

À ceux qui nous opposent que cela permet de résoudre des enquêtes, l'on s'apercevra que cela a un effet dans un tout petit nombre de cas – 4 % par exemple.

M. Emeric Salmon. D'où sort-elle ces chiffres ?

Mme Élisabeth Martin. C'est bien peu pour justifier le recours à des dispositifs aussi liberticides et de surcroît coûteux.

Autant dire les choses telles qu'elles sont et assumer ce que chacun souhaite faire par le recours à ces dispositifs : de la surveillance.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. Nous débattons du vocabulaire – vidéoprotection ou vidéosurveillance –, mais chacun de ces mots recouvre un sens précis dans la loi. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Le terme de vidéoprotection est une notion juridique bien précise, encadrée par les articles L. 251-1 et suivants du code de la sécurité intérieure, qui désigne la captation d'images sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public. La vidéosurveillance est une notion distincte, qui vise la captation d'images dans des lieux privés. Votre amendement pourrait avoir de graves conséquences pour les droits et les libertés des personnes. Avis défavorable.

Mme Élisabeth Martin. Vous êtes sérieuse ?

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 216.
(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 102 |
| Nombre de suffrages exprimés | 76 |
| Majorité absolue | 39 |
| Pour l'adoption | 24 |
| contre | 52 |

(L'amendement n° 216 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 23 de M. Jordan Guittou est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 23.
(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 101 |
| Nombre de suffrages exprimés | 98 |
| Majorité absolue | 50 |
| Pour l'adoption | 24 |
| contre | 74 |

(L'amendement n° 23 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 71, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Benjamin Lucas-Lundy, pour soutenir cet amendement.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Cet amendement de notre collègue Sandra Regol, retravaillé après les derniers échanges en commission, vise à tenir compte des recommandations formulées par les représentants de la Cnil lors de leur audition par la rapporteure en prévision de l'examen du projet de loi. Ils constataient que lors de la première expérimentation en 2024, les citoyens avaient été mal informés sur la mise en place de la vidéosurveillance algorithmique et connaissaient mal le dispositif, voire n'en avaient pas du tout connaissance. Ils ont proposé, lors de leur audition, de prévoir une meilleure information du public à l'occasion du renouvellement de l'expérimentation proposé par l'article 35, notamment par des annonces sonores, un affichage plus visible et plus distinct de celui existant pour la surveillance classique, ou encore par des vidéos explicatives accessibles par QR code – tout cela est extrêmement simple à instaurer.

L'amendement prévoit qu'un décret précise explicitement les modalités de mise en œuvre de ces différents modes d'information, afin de garantir une information claire sur le dispositif expérimenté. Ces mesures permettront de mieux informer nos concitoyens, comme le propose la Cnil, sur des dispositifs qui changent radicalement la façon dont nous surveillons – vous dites « protéger », nous disons « surveiller » – l'espace public.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. L'information du public est essentielle, mais elle est déjà bien définie par le texte. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas-Lundy.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Depuis hier, vous faites preuve d'une certaine forme de sectarisme dans vos avis sur les amendements que défend M. Raux ou les amendements de repli que nous proposons. Tout le monde parle de compromis – la présidente de l'Assemblée s'est même félicitée

que nous soyons désormais dans « l'ère du compromis ». Or ma collègue Regol propose un amendement issu des recommandations de la Cnil,...

M. Yoann Gillet. Ce n'est pas une référence !

M. Benjamin Lucas-Lundy. ...non d'une commission thématique d'Europe Écologie-Les Verts ou de Génération. s – même si cela ne changerait rien au mérite de l'amendement –, non de je ne sais quel groupuscule, non de moi-même ou de Mme Regol, mais bien des travaux de la Cnil et de ses recommandations dans le cadre d'une audition parlementaire.

M. Théo Bernhardt. Votre amendement est mauvais ! Vivez avec !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Il serait de bon aloi, madame la ministre, que vous révisiez votre jugement et que vous vous montriez réellement capable de compromis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

M. Jean-François Coulomme. Avis défavorable !

Mme Marina Ferrari, ministre. Depuis hier, nous avons un débat nourri et je ne pense pas avoir fait preuve de sectarisme. Il se trouve que votre amendement est déjà satisfait, puisque le texte prévoit clairement une information du public par tout moyen approprié. Je ne peux pas faire mieux. Je maintiens mon avis défavorable. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Boris Tavernier. Vous n'avez pas soutenu un seul amendement !

M. Laurent Croizier. Défavorable, mais efficace !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 71. (*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 107 |
| Nombre de suffrages exprimés | 85 |
| Majorité absolue | 43 |
| Pour l'adoption | 36 |
| contre | 49 |

(*L'amendement n° 71 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Sur les amendements n°s 200, 201 et 22, je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisie de trois amendements, n°s 227, 200 et 201, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir l'amendement n° 227.

M. Jean-François Coulomme. Si l'usage de la vidéosurveillance algorithmique satisfait un grand nombre de bancs à droite, parce qu'ils n'y voient ni danger ni menace contre les libertés publiques, il y a un certain nombre de personnes qui y voient une atteinte effective à celles-ci. Il faut donc qu'à la

suite de la publication des arrêtés préfectoraux autorisant le recours à la VSA, on puisse faire un référé pour s'y opposer. C'est la moindre des choses. Le délai doit être suffisant pour permettre d'intenter ce recours. C'est pourquoi nous demandons que ces arrêtés préfectoraux soient publiés au moins un mois avant la mise en œuvre du traitement.

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour soutenir l'amendement n° 200.

Mme Élisabeth Martin. Si nous insistons sur ce point, c'est d'abord par principe. Il n'y a pas de garde-fou en matière de mise en œuvre de la vidéosurveillance algorithmique, d'où la nécessité de garantir au citoyen la possibilité de faire un recours contre son utilisation. L'amendement n° 227 propose un délai d'un mois, les amendements de repli n°s 200 et n° 201 proposent respectivement un délai de dix jours et de quarante-huit heures.

Rappelons que la Défenseure des droits, dans sa contribution au travail du comité d'évaluation de l'expérimentation, a fourni des exemples très précis d'arrêtés qui ont été publiés après la mise en œuvre du traitement, ce qui est un comble, si ce n'est un scandale absolu – sans même parler de l'information du public.

Par conséquent, nous voulons que la possibilité d'un recours soit garantie par la loi. Et pour qu'elle soit effective, il faut une information transparente, préalable et nécessaire des citoyens, qui peuvent – c'est leur liberté – ne pas vouloir subir ce type de traitements. Toujours selon la Défenseure des droits, ces derniers, censés permettre de détecter des comportements suspects, sont affectés par des biais discriminatoires.

Mme la présidente. Vous conservez la parole, madame Martin, pour soutenir l'amendement n° 201.

Mme Élisabeth Martin. Il se fonde sur les mêmes arguments – nous faisons, nous, l'effort d'argumenter avec précision – et c'est un amendement de repli – par nature susceptible d'être débattu. Notre objectif demeure que le public soit correctement informé du fait qu'il sera soumis à la vidéosurveillance algorithmique, qu'il ait le temps de déposer des recours et qu'il puisse s'y soustraire s'il le souhaite.

Je ne comprendrais pas qu'une telle disposition ne soit pas inscrite dans la loi. D'ailleurs, votre refus persistant d'y inscrire des garanties comme celle-ci devient suspect ! Vous fournissez leurs arguments aux ONG et aux autorités indépendantes. En l'occurrence, c'est la Défenseure des droits qui a alerté sur les délais. Si même elle n'est pas écoutée ici, que dire, si ce n'est que vous êtes le régime de l'arbitraire ?

M. Emeric Salmon. Rien que ça !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. Par principe, la publication des arrêtés doit intervenir avant le début des paramétrages. C'est bel et bien le cas, raison pour laquelle ces amendements sont nuls et non avenus.

Mme Élisabeth Martin. La preuve que non !

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Même avis : défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Gabrielle Cathala.

Mme Gabrielle Cathala. Je profite du débat sur ces amendements pour interroger à nouveau le président de la commission et la ministre. Vous avez cité la Cnil, en déclarant au passage que les autorités administratives indépendantes de notre pays étaient formidables, mais vous venez de rejeter l'amendement de nos collègues écologistes, qui reprenait l'une de ses recommandations.

Si les AAI doivent être écoutées, pourquoi ne prenez-vous jamais en compte les avis de la Défenseure des droits ? Vous n'avez pas répondu à cette question, pas plus aujourd'hui qu'à l'occasion de l'examen de la loi « sécurité globale », de la loi « séparatisme » ou de toute autre loi tendant à restreindre les libertés malheureusement votée dans cet hémicycle.

J'ai posé la même question hier au sujet du bilan dressé par des experts mandatés par les Nations unies pour évaluer le dispositif de sécurité des Jeux de 2024, qui ont déclaré : « Nous exhortons la France à mener un examen indépendant et impartial des mesures de sécurité mises en œuvre pendant les Jeux olympiques et paralympiques [de Paris 2024], à identifier et à remédier à tout abus des pouvoirs de sécurité, et à tirer des enseignements pour la France et d'autres pays sur la manière de sécuriser les futurs événements publics majeurs. » Entre autres critiques, ces experts indiquent encore que « les mesures excessives ne sont pas nécessaires à la sécurité et peuvent alimenter de manière contre-productive les griefs qui conduisent à la radicalisation. »

Que répondez-vous, madame la ministre ? Où est cette évaluation indépendante ? Avez-vous répondu aux Nations unies ?

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas-Lundy.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Je voulais prolonger le propos de Mme Cathala, fondamental dans ce débat comme dans d'autres. Au-delà de ces amendements se pose la question de la place que vous accordez aux recommandations de la Défenseure des droits. Nous en avons déjà débattu lors du rejet de la loi « immigration » – le président Boudié s'en souvient certainement.

Mme Marie Pochon. Un bien beau moment démocratique !

M. Benjamin Lucas-Lundy. La Défenseure des droits – autorité constitutionnelle essentielle à notre État de droit et à notre vie citoyenne – est actuellement remise en cause par l'extrême droite, qui fait d'ailleurs preuve d'une haine démesurée et hallucinante à son égard, attaquant de manière indigne et abjecte tant la personne que la fonction.

Comme disait ma grand-mère, « plusieurs points qui se suivent forment une ligne ». À force de rejeter les recommandations de la Défenseure des droits, à force d'amoindrir la portée de sa parole dans cet hémicycle et auprès du gouvernement, vous contribuez à délégitimer, dans le débat public, l'importance de son rôle, de ses recommandations et son importance constitutionnelle pour la défense de notre État de droit et de notre démocratie. Ce n'est pas rien !

Ce n'est pas rien, au moment où on entend, sur les plateaux de M. Bolloré, des critiques de l'État de droit et des autorités indépendantes qui veillent à son respect !

M. Théo Bernhardt. Ça va, vous avez le service public pour vous !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Ce n'est pas rien, au moment où certains, y compris dans vos rangs, madame la ministre, prennent en exemple les régimes autoritaires de M. Milei ou de M. Trump.

Ce n'est pas rien, au moment où les libertés fondamentales, les libertés individuelles et la protection de nos concitoyens reculent dans notre pays, petit à petit, au gré de textes de loi – même ceux relatifs aux Jeux olympiques et paralympiques – qui sont autant de prétextes à l'introduction de mesures liberticides.

Comme tout à l'heure, je vous appelle à raison garder. Si ce n'est sur le fond, au moins par reconnaissance de la parole, de la force et de l'importance de la Défenseure des droits dans notre démocratie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Marina Ferrari, ministre. Monsieur le député, je ne délégitime absolument personne. Je vais d'ailleurs répondre aux amendements présentés.

Les délais de dix jours et de deux mois qui sont proposés sont, vous en conviendrez, absolument excessifs. En revanche, on pourrait débattre du délai de quarante-huit heures évoqué par Mme Martin.

Je vous rappelle que l'article 10 de la loi du 19 mai 2023 prévoit déjà que le public soit « préalablement informé, par tout moyen approprié, de l'emploi de traitements algorithmiques sur les images collectées au moyen de systèmes de vidéoprotection ». La mise en œuvre de ces traitements doit être autorisée par le préfet, la décision d'autorisation devant être motivée et publiée, comme le précise le VII du même article.

Le dispositif légal existe donc déjà et il est très clair. Il n'y a pas lieu de donner suite à ces amendements.

M. Patrick Hetzel. Très bien !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 227.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 108 |
| Nombre de suffrages exprimés | 77 |
| Majorité absolue | 39 |
| Pour l'adoption | 25 |
| contre | 52 |

(*L'amendement n° 227 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 200.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 111 |
| Nombre de suffrages exprimés | 84 |
| Majorité absolue | 43 |
| Pour l'adoption | 32 |
| contre | 52 |

(*L'amendement n° 200 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 201.
(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 111 |
| Nombre de suffrages exprimés | 85 |
| Majorité absolue | 43 |
| Pour l'adoption | 26 |
| contre | 59 |

(*L'amendement n° 201 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Yoann Gillet, pour soutenir l'amendement n° 22.

M. Yoann Gillet. Il vise à engager l'État dans une politique d'achat responsable, qui favoriserait les entreprises françaises ou, à défaut, européennes. Pourquoi? Pour garantir un meilleur contrôle et une plus grande transparence du traitement des données sensibles captées par les caméras algorithmiques, mais aussi pour limiter les risques liés à la protection des données et à la souveraineté numérique et pour inscrire cette politique d'achat dans la continuité de celle définie par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur.

Celle-ci dispose que « tous les leviers en sa possession seront ainsi mobilisés afin de mettre en œuvre une politique d'achat responsable et orientée vers les productions françaises, dans le strict respect des règles de la commande publique. »

Favoriser les entreprises françaises, c'est aussi assurer une cohérence de la sécurité nationale, de la protection des données et du soutien à l'économie locale. C'est du bon sens, c'est du protectionnisme et c'est aussi du patriotisme!
(*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. Nous partageons l'objectif de soutenir les entreprises françaises et européennes et à cet égard, votre amendement est intéressant. Toutefois, il ne tend pas à créer une règle de droit : notre avis sera donc défavorable.

Tel qu'il est rédigé, l'article 10 de la loi du 19 mai 2023 ne sert pas à cet objectif, mais il crée des dispositions intéressantes en matière de sécurité et plus particulièrement de respect des règles définies par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Elles me paraissent préférables à des dispositions relatives à la domiciliation des entreprises.

L'entreprise retenue pour la dernière expérimentation de la VSA, Wintics, est française : nous n'avons donc pas besoin de l'écrire dans la loi pour que ce soit le cas!

À l'occasion de ma dernière prise de parole, je voulais remercier l'administratrice de la commission des lois et le président de celle-ci pour m'y avoir accueillie. Je souhaite que nos travaux aient permis au comité d'organisation de disposer des éléments nécessaires à la sécurisation de ces JO. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement?

Mme Marina Ferrari, ministre. Je souscris aux arguments de Mme la rapporteure. Je partage avec vous l'objectif de privilégier la commande à des entreprises françaises ou européennes – nous avons intégré cette disposition à la Lopmi, vous l'avez rappelé. Néanmoins, en l'état de l'amendement, mon avis sera défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Yoann Gillet.

M. Yoann Gillet. La rapporteure et la ministre soulignent que l'amendement ne tend à créer aucun droit, mais c'est aussi le cas de la Lopmi. Dans cette loi, on trouve inscrit noir sur blanc un principe et nous proposons d'inscrire noir sur blanc la bonne volonté des pouvoirs publics et du gouvernement, si tant est qu'elle existe, pour privilégier les achats français.

L'enjeu mériterait qu'on aille plus loin, avec une révision des dispositions encadrant la commande publique, qui tendrait à assouplir certaines règles et à permettre un développement des achats français. Dans l'attente, vous pourriez au moins démontrer votre bonne volonté en soutenant notre amendement! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*)

M. Emeric Salmon. De la bonne volonté, c'est peut-être ça qui manque!

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 22.
(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|----|
| Nombre de votants | 99 |
| Nombre de suffrages exprimés | 99 |
| Majorité absolue | 50 |
| Pour l'adoption | 32 |
| contre | 67 |

(*L'amendement n° 22 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Nous en venons au titre III, examiné par priorité, et nous accueillons les rapporteurs Givernet et Daubié. Je remercie la rapporteure Riotton.

Article 12 (*appelé par priorité*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alexis Jolly.

M. Alexis Jolly. L'article 12 est révélateur d'un problème : nos débats opposent d'un côté ceux qui veulent que les Jeux olympiques de 2030 soient préparés sérieusement, dans le respect du public et dans des délais tenables, et de l'autre une partie de la gauche qui, sous couvert de défendre la participation citoyenne, cherche à mobiliser tous les mécanismes d'un blocage permanent.

Mme Marie Pochon. Rendez l'argent!

M. Alexis Jolly. Soyons précis. Cet article ne supprime en rien la participation du public, mais il l'organise, l'encadre et la rend compatible avec un calendrier contraint. Participation du public par voie électronique (PPVE), réunions publiques dans les stations et bassins de vie concernés, synthèses indépendantes, réalisées par des garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP)... Qui pourrait parler sérieusement d'un passage en force?

L'article 12 tend à mettre fin à l'inflation procédurale que la gauche appelle « démocratie environnementale »...

M. Jean-François Coulomme. Vous n'aimez pas la démocratie !

M. Alexis Jolly. ...et qui, dans les faits, se traduit par des consultations à répétition, des délais sans fin, des doublons inutiles et, très souvent, des recours contentieux qui paralysent les projets pendant des années.

Mme Marie Pochon. La concertation publique a porté ses fruits partout !

M. Alexis Jolly. En montagne, chaque mois compte, chaque saison compte. Allonger artificiellement les procédures, c'est prendre le risque de ne pas être prêts. En réalité, c'est ce que vous voulez ! (*L'orateur pointe du doigt les bancs de la gauche de l'hémicycle.*)

Mme Marie Pochon. Arrêtez de pointer du doigt !

M. Alexis Jolly. Et vous, arrêtez de jacter ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Marie Pochon. Ça va pas bien ?

M. Jean-François Coulomme. Espèce de mufle !

Mme la présidente. S'il vous plaît !

M. Alexis Jolly. L'article 12 fait exactement l'inverse. Il garantit l'information réelle du public, mais il fixe des délais clairs. Il évite la multiplication des participations quand elles peuvent être regroupées et empêche que la concertation devienne un prétexte à l'obstruction systématique.

Pour toutes ces raisons, madame Pochon, nous allons voter cet article. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. Je ne sais pas qui jacte ici, mais je sais qui tient des propos absolument inacceptables. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Les JOP 2030 sont entachés d'une sorte de péché originel : les citoyens et les élus locaux ont été mis devant le fait accompli, contrairement à ce qu'exige la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, dite convention d'Aarhus. À tel point que les instances de l'ONU ont jugé recevable le recours des citoyens pour violation de celle-ci.

Si l'on doutait que cette convention s'applique, il faudrait rappeler que la Charte de l'environnement est attachée à la Constitution française. Il y est affirmé que « toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

Comme je le disais lors de la discussion générale, ce projet de loi est destiné à être la loi des exceptions et une loi d'exception, ce qui ne va pas sans poser problème. Non contents de fouler aux pieds la convention d'Aarhus, autrement dit la démocratie, en ne procédant pas à l'ensemble des études d'impact environnemental nécessaires avant d'installer

tel ou tel équipement, vous réduisez la consultation citoyenne en ne prévoyant de recourir qu'à des procédés électroniques. Il ne faut pas exagérer ! D'ailleurs, n'oubliez pas que cela passera comme une lettre à la poste auprès des citoyens et des élus locaux, sur lesquels vous vous asseyez – nous l'évoquions déjà au sujet du non-respect des règlements locaux de publicité. Ce texte pêche par excès d'autorité, et son article 12 prolonge ce péché originel.

Mme Danièle Obono. Bravo, bien dit !

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n^{os} 49 et 107, tendant à la suppression de l'article 12, qui font l'objet d'une demande de scrutin public par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Marie Pochon, pour soutenir l'amendement n^o 49.

Mme Marie Pochon. L'article 12 prévoit tout simplement de déroger au processus de participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement relatives à la réalisation de plusieurs grands projets liés à ces jeux, tels que les villages olympiques, l'ascenseur valléen de Courchevel ou la création de nouvelles voies routières. L'enquête publique serait remplacée par une simple participation par voie électronique. Le gouvernement cherche ainsi à accélérer la délivrance d'autorisations, au détriment de la démocratie environnementale.

M. Vincent Descoeur. Très bien !

Mme Marie Pochon. Or la participation du public est fondamentale pour légitimer les projets d'aménagement, d'autant plus que de nombreuses restrictions réglementaires ont progressivement limité l'information et la participation du public, et que, par ailleurs, la CNDP a vu ses prérogatives réduites et son rôle affaibli.

Priver le public d'un véritable débat en le cantonnant à une participation électronique comporte de multiples risques. Le premier est l'exclusion de certains publics, car tous ne disposent pas d'internet – 15 % de la population adulte souffre d'illectronisme – ou du temps suffisant pour comprendre des dossiers techniques d'une telle complexité. Au reste, l'espace de dialogue est limité, la procédure ne permettant pas un échange constructif sur l'opportunité des projets, leurs caractéristiques techniques ou leurs conséquences. Au bout du compte, il y a un risque de polarisation, le débat en ligne favorisant la confrontation et la critique au détriment de la recherche d'un consensus. Enfin, il est à craindre un manque de transparence et de synthèse objective. Si la CNDP n'est pas pleinement associée, les observations du public pourraient être traitées de manière partielle, voire tout simplement ignorées.

Au groupe Écologiste et social, nous sommes partisans à l'inverse de larges consultations. Nous souhaitons que la plus grande transparence soit faite sur les projets, plans et programmes d'aménagement et d'infrastructures liés aux Jeux. S'agissant d'un événement aussi populaire, c'est d'autant plus nécessaire. C'est pourquoi nous proposons tout simplement de supprimer l'article 12. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir l'amendement n^o 107.

M. Jean-François Coulomme. L'article 12 est l'occasion de mettre en lumière toute l'hypocrisie des défenseurs de ce texte, de la même manière que nous mettrons en évidence la malhonnêteté des organisateurs de ces jeux.

Le groupe La France insoumise a saisi le tribunal administratif de Marseille d'une demande visant à ordonner aux différents porteurs du projet des JOP de 2030 dans les Alpes françaises de saisir la CNDP. Convenez qu'il ne s'agit pas d'une demande exubérante ! Nous demandons simplement que le droit s'applique, en sorte qu'une consultation soit organisée sur l'opportunité d'organiser ces jeux. Les porteurs du projet avaient jusqu'au 11 décembre pour produire leur mémoire en observation. Ils s'y défendent, en prétendant que les Jeux d'hiver ne constituent pas un projet unique et global nécessitant une évaluation environnementale et qu'ils n'auront qu'un effet limité sur l'environnement – soit des motifs fallacieux destinés à ce qu'aucun d'eux n'endosse la responsabilité de saisir la CNDP en vue d'organiser une participation du public.

Compte tenu des éléments apportés par la défense, nous souhaitons la tenue d'une audience publique afin de garantir un débat contradictoire adapté à l'urgence de la situation et à la portée de ce projet hors normes. L'examen du présent projet de loi nous pousse d'autant plus à réclamer cette audience. Nous pourrions ainsi, à la lumière des débats parlementaires, exposer des éléments de réponse, lesquels contredisent largement les arguments figurant dans les mémoires des défenseurs du projet. Ces derniers objecteront qu'une consultation électronique sera bel et bien organisée. J'ai d'ailleurs lu que pas moins de 5 millions d'euros avaient déjà été mobilisés à cette fin. Une tentative similaire avait déjà été menée en Seine-Saint-Denis avant les JOP 2024. Nous avons alors, ou plutôt vous aviez – car ces méthodes sont appréciées dans vos rangs – recueilli 496 avis : voyez combien cette échelle est ridicule par rapport à celle que nous préconisons pour mener la consultation du public !

M. Emeric Salmon. Il n'y aurait pas forcément plus de contributions sur papier !

Mme la présidente. Sur l'ensemble des amendements à l'article 12, je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, à laquelle la commission des affaires culturelles a délégué l'examen des articles 3 *bis*, 12, 18 *bis*, 21, 22 et 36, pour donner l'avis de la commission.

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Nous en venons à l'examen de l'article 12, portant sur la participation par voie électronique du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement et nécessaires à la préparation, à l'organisation ou au déroulement des Jeux. Cette procédure de PPVE ne tombe pas du ciel : elle a déjà été suivie à l'occasion des JOP 2024. Les douze procédures organisées dans ce cadre se sont d'ailleurs bien déroulées.

Au reste, la PPVE *ad hoc* prévue par cet article se fait sous l'égide de la CNDP, ce qui apporte une véritable plus-value par rapport à une PPVE sans garant : le garant désigné par la CNDP est un tiers neutre, qui produira en toute impartialité la synthèse prévue par la loi.

Cette procédure doit aussi permettre une large participation du public – celle-là même que les garants nommés par la CNDP appelaient de leurs vœux dans le cadre de la préparation des Jeux de Paris 2024. À l'époque, ces derniers avaient sollicité certaines adaptations, demandant notamment que la publication de l'avis d'ouverture de la PPVE soit assurée aussi bien au niveau local qu'au niveau national ; mais aussi que soient organisées deux réunions publiques – de présentation et de clôture de la PPVE. Les mêmes adaptations pourront être reproduites pour les PPVE organisées dans le cadre des JOP 2030. La Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) va d'ailleurs au-delà des recommandations des garants de la CNDP en mettant volontairement en place de nombreux dispositifs d'information et de consultation du public – réunions publiques, création d'une maison du projet des villages olympiques.

Au reste, le fait que ces jeux soient organisés sur plusieurs sites facilitera de telles adaptations, projet par projet. J'ajoute qu'en commission, nous avons adopté un amendement afin que l'organisation d'au moins une réunion publique physique soit prévue pour chacun d'entre eux, en précisant que l'accès par voie électronique devait être garanti pour tous.

Enfin, cette procédure permet de concilier deux objectifs : le respect du principe de participation du public et la nécessité d'éviter tout glissement de calendrier dans la réalisation de projets indispensables à la tenue des Jeux. Nous parviendrons à nous entendre. Nous avons besoin d'une participation du public, et celle-ci doit être organisée dans les meilleures conditions possibles.

Avis défavorable sur ces amendements de suppression.

M. Jean-François Coulomme. Quelle hypocrisie !

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Nous avons entendu et lu beaucoup de choses sur cette consultation publique et sur le déni démocratique entourant l'organisation de ces jeux.

Or le texte a été examiné au Sénat et adopté à la quasi-unanimité. Et nous en débattons de plusieurs jours dans cet hémicycle de manière plutôt apaisée. Un débat démocratique de qualité est donc au rendez-vous. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) La PPVE est une procédure qui permet de consulter plus largement le public, puisqu'elle facilite les choses. Nous y reviendrons. En outre, vous savez qu'elle n'exclut pas la tenue de réunions publiques dans le territoire, autrement dit qu'elle n'est pas exclusive d'autres modes de consultation.

Des consultations publiques seront donc menées. La Solideo vient d'ailleurs de lancer un appel d'offres afin d'être assistée dans cette tâche. Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop) organisera également des réunions publiques. Enfin, vous l'avez sans doute lu, le gouvernement a déposé un amendement portant article additionnel après l'article 12 visant à répondre aux inquiétudes, parce que nous ne sommes pas sectaires. Si vous l'adoptez – je pense que vous le ferez –, cela permettra la tenue d'« au moins une réunion publique

physique dans chaque bassin de vie accueillant des compétitions sportives ou des villages des athlètes à l'occasion des Jeux », afin de mieux informer les résidents.

Vous parlez d'hypocrisie, de malhonnêteté, monsieur Coulomme.

M. Jean-François Coulomme. Ah oui !

Mme Marina Ferrari, ministre. Je pourrais vous répondre qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Mme Danièle Obono. Dites cela aux habitants, ils apprécieront !

Mme Marina Ferrari, ministre. Je m'en désolé, car nous nous efforçons de rendre les procédures aussi transparentes que possible. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Quant au comité d'Aarhus, il a effectivement statué sur la recevabilité de la demande. Nous y répondrons, évidemment. Nous sommes en train d'y travailler. Nous restons ouverts au dialogue. Avis défavorable sur les amendements de suppression.

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. Le délai est de votre responsabilité : c'est vous qui avez accepté d'organiser ces jeux à ce moment-là. Le Conseil d'État ne dit pas autre chose : le gouvernement n'est pas capable de respecter les délais parce qu'il s'est lui-même mis dans la situation de ne pas pouvoir les respecter.

Madame la rapporteure, pardonnez-moi mais les JOP 2024 ne peuvent pas vous servir de référence ! Tout ce que vous proposez, en particulier ces consultations par voie électronique, même si elles permettaient d'accéder aux documents, n'ont rien à voir avec les exigences de la convention d'Aarhus – le fait que le comité du même nom ait jugé recevable la saisine de plusieurs organisations en constitue la meilleure preuve.

Mme Marie Pochon. Eh oui !

Mme Élisabeth Martin. À ce sujet, madame la ministre, vous indiquez que vous êtes en train de préparer une réponse au comité d'Aarhus des Nations unies. Mais vous n'avez rien à leur répondre : vous ne respectez pas le droit, c'est un fait ; vous n'organisez pas de débat public, point !

Mme Marina Ferrari, ministre. Bien sûr qu'il faut répondre !

Mme Élisabeth Martin. Pourquoi refusez-vous un débat public sur ces projets ? Parce que les exigences de transparence requises en pareil cas, dans un environnement aussi fragile que les montagnes des Alpes, qui se réchauffent deux fois plus vite, amèneront nécessairement les citoyens à s'y opposer ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. Emeric Salmon. Ce n'est pas si sûr !

Mme Élisabeth Martin. Enfin, petite cerise sur le gâteau, si je puis dire, vous êtes prêts à mobiliser 5 millions d'euros, mais par l'intermédiaire de la Solideo, c'est-à-dire la société qui va piloter la construction des équipements ! Non seulement la consultation est réduite, mais, alors même qu'on nous parle d'indépendance, ceux qui l'organiseront sont les premiers concernés par les travaux ; ce n'est pas sérieux. *(Mme Marie Pochon applaudit.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Raux.

M. Jean-Claude Raux. On pourrait se réjouir : de la consultation, enfin ! Le collectif citoyen JOP 2030 la réclame à cor et à cri, y compris devant les tribunaux et les institutions de l'ONU. Sauf que, sous la forme que vous envisagez, elle s'apparente plutôt à un « courage, fuyons ! ». S'agissant d'une consultation citoyenne, recourir au tout-électronique, qui est impersonnel, sous couvert d'éviter l'hétérogénéité et les risques de contentieux, est surtout le moyen de ne pas ralentir la réalisation des ouvrages. Les populations locales mériteraient mieux qu'une participation par voie électronique. Si la procédure démocratique avait été respectée dès l'origine, très politiquement, de ce projet, nous n'en serions sans doute pas à nous désoler des manques criants en la matière.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 49 et 107.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 113 |
| Nombre de suffrages exprimés | 104 |
| Majorité absolue | 53 |
| Pour l'adoption | 31 |
| contre | 73 |

(Les amendements identiques n^{os} 49 et 107 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements, n^{os} 326, 89 et 101, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n^{os} 89 et 101 sont identiques.

La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement n^o 326.

Mme Marina Ferrari, ministre. Par cet amendement, nous voulons systématiser la participation du public par voie électronique pour tous les projets nécessaires à l'organisation des JOP d'hiver 2030, sous l'égide de garants désignés par la Commission nationale du débat public. Je le répète : la PPVE n'est pas exclusive d'autres modes de consultation du public.

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Lalanne, pour soutenir l'amendement n^o 89.

Mme Sandrine Lalanne. La rédaction initiale de l'article 12, qui visait à simplifier les procédures de participation du public aux décisions relatives aux projets soumis à évaluation environnementale. L'article prévoyait ainsi le recours à une procédure adaptée de participation du public par voie électronique, avec des garants, comme l'a précisé Mme la rapporteure.

Une telle procédure permettrait de concilier l'efficacité et l'effectivité de la participation du public avec la volonté légitime de réduire les délais pour faire aboutir le plus rapidement possible les projets, et éviter ainsi tout glissement de calendrier. La contrainte est d'autant plus forte que les travaux en montagne ne peuvent s'effectuer que durant une partie de l'année. En commission, le champ d'application de cette procédure a été réduit : elle n'est plus que facultative, ce qui ouvre la voie à une multiplicité de dispositifs de consultation, sans critères clairs pour les articuler.

Cette hétérogénéité crée une insécurité juridique et accroît le risque de contentieux, au détriment de la lisibilité et de l'efficacité du dispositif.

Le présent amendement tend à revenir à la rédaction initiale de l'article s'agissant du champ d'application de la procédure de participation du public par voie électronique *ad hoc*, qui a été utilisée pour la préparation des JO de 2024. Comme l'a rappelé Mme la rapporteure, elle a très bien fonctionné.

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure pour avis, pour soutenir l'amendement n° 101 et donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 326.

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. La commission a effectivement limité la portée de cette procédure de PPVE, en la rendant possible parmi d'autres procédures – enquête publique, consultation parallélisée –, ce qui introduit une insécurité juridique. Pour y remédier, nous proposons de revenir à la rédaction initiale de l'article 12.

La différence avec l'amendement du gouvernement est que ce dernier supprime aussi l'alinéa 2 de l'article. Je suis prête à retirer mon amendement au profit de celui du gouvernement, sur lequel je donne un avis favorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement sur les deux amendements identiques ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Favorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Gabrielle Cathala.

Mme Gabrielle Cathala. La ministre dit que le peuple français est consulté du seul fait que nous discutons de ce projet de loi.

M. Ian Boucard. Elle n'a jamais dit ça !

Mme Gabrielle Cathala. Pardon, mais dans quel article de ce texte nous demande-t-on notre avis sur l'organisation des Jeux olympiques ? Aucun ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) Ce texte ne contient que des mesures anti-écologiques et attentatoires aux droits humains. Nous sommes mis devant le fait accompli.

S'agissant de votre solution de repli, qui consiste à consulter la population sur les projets d'infrastructures ayant une incidence sur l'environnement, elle ne correspond pas à ce que les gens demandent !

M. Ian Boucard. Les gens veulent que vous arrêtiez de bloquer le pays !

Mme Gabrielle Cathala. Les gens veulent être consultés sur l'organisation même des Jeux olympiques, parce que tous les élus locaux, tous les citoyens, toutes les associations sont opposés à l'organisation de ces JO. On les comprend : vous êtes les seuls à penser qu'organiser un événement d'une telle ampleur est une priorité alors que le changement climatique est déjà irréversible et que tous les services publics sont démantelés. (*Mêmes mouvements.*) Vous voulez y investir 2 milliards d'euros alors que seuls 7 % des Français vont au ski, la grande majorité n'y allant pas – et ils ont bien raison – faute d'argent ou de connaissance en la matière.

Je rappelle la question posée au gouvernement, à Genève, à propos de ces JO d'hiver 2030 : comment a-t-on pu s'engager à organiser un tel événement dans les Alpes sans entendre la voix de ceux qui y vivent ? Comme cela a été

rappelé au gouvernement français, la convention d'Aarhus prévoit que lorsqu'un projet a un impact majeur sur l'environnement, le public doit être consulté dès le début...

M. Jean-François Coulomme. Eh oui, avant de décider d'organiser l'événement ! Vous avez enfreint la convention d'Aarhus !

Mme Gabrielle Cathala. ...pour que toutes les options restent ouvertes, y compris celle de renoncer à l'événement. Ce n'est pas ce que vous proposez, raison pour laquelle nous voterons contre ces amendements. (*Mme Danièle Obono applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Rolland.

M. Vincent Rolland. Ce n'est pas un péché que d'aller au ski ! (*Mme Virginie Duby-Muller ainsi que MM. Romain Daubié et Pascal Lecamp applaudissent.*)

M. Benjamin Lucas-Lundy. La luge non plus ! C'est bien aussi, les bonhommes de neige !

M. Vincent Rolland. Je voudrais rappeler à notre collègue, si besoin en était... (*M. Jean-François Coulomme s'exclame.*) Monsieur Coulomme, arrêtez de beugler, je ne prends pas souvent la parole. L'économie des sports d'hiver représente, dans les territoires de montagne, 120 000 emplois – vous devriez vous en réjouir.

Mme Élixa Martin. C'est à cause de vous que le ski alpin, c'est fini !

M. Ian Boucard. Écoutez la Savoie !

M. Vincent Rolland. Quand la collègue Cathala affirme que tous les élus locaux sont opposés aux Jeux olympiques, c'est une manière un peu tendancieuse de généraliser l'avis de certains élus locaux.

M. Ian Boucard. Il a raison !

M. Vincent Rolland. Enfin, vous devriez vous féliciter de l'installation d'ascenseurs valléens : chaque jour, ils soustrairont des milliers de voitures aux routes qui traversent les vallées alpines. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes DR et HOR. – M. Romain Daubié applaudit également.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 326. (*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 111 |
| Nombre de suffrages exprimés | 108 |
| Majorité absolue | 55 |
| Pour l'adoption | 74 |
| contre | 34 |

(*L'amendement n° 326 est adopté ; en conséquence, les amendements n° 89, 101, 210 rectifié, 51, 108 et 109 tombent.*)

M. Patrick Hetzel. C'est bien, on va gagner un peu de temps !

Mme la présidente. La parole est à M. Denis Fégné, pour soutenir l'amendement n° 211.

M. Denis Fégné. Il vise à élargir le périmètre de la participation du public afin que celle-ci prenne explicitement en compte la soutenabilité environnementale des projets, l'adaptation des stations et des villages au changement climatique ainsi que les effets à long terme sur la vie quotidienne des habitants.

Il s'agit de faire en sorte que les contributions du public puissent éclairer non seulement l'organisation des Jeux mais aussi la pertinence et l'utilité des aménagements au-delà de la tenue de l'événement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. Monsieur Fégné, vous souhaitez que la PPVE intègre des objectifs de durabilité, d'adaptation des stations et des villages de montagne, et qu'elle prenne en compte les effets sur la vie des habitants. Or les projets concernés par la procédure de participation du public prévue à l'article 12 sont précisément les projets qui « font l'objet d'une évaluation environnementale », c'est-à-dire ceux qui « par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine », comme le précise l'article L. 121-2 du code de l'environnement.

La dimension environnementale et les enjeux liés à la qualité de vie sont donc déjà au cœur de la procédure de participation du public. Je vous demande donc de retirer votre amendement, sans quoi mon avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Merci pour votre amendement, monsieur Fégné : vous êtes un élu de la montagne et je vous sais sensible à ces questions. Il me semble qu'il est satisfait, comme l'a expliqué Mme la rapporteure.

Pour compléter, sachez que grâce à un amendement du sénateur écologiste Guillaume Gontard, le texte prévoit désormais une évaluation environnementale *ex ante* et *ex post*, dont nous pourrions discuter les paramètres. Dans le cadre des consultations publiques qui seront organisées – le gouvernement a déposé un amendement à ce sujet –, les thèmes que vous évoquez seront pris en compte.

De plus, le Cojop est déjà accompagné par un cabinet pour ce qui concerne la démarche environnementale et la réflexion sur l'avenir de la montagne. L'ambition de ces jeux, c'est aussi d'en faire la vitrine de ce que pourra être la montagne à l'horizon 2050, notamment s'agissant des activités liées aux sports d'hiver. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Ian Boucard.

M. Ian Boucard. Une observation d'ordre général, qui porte moins sur l'amendement de M. Fégné que sur les propos tenus auparavant : j'ai l'impression de revivre les débats sur l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ! Nous avions déjà, ici et là (*L'orateur désigne les deux extrémités de l'hémicycle. – Mme Élisabeth Martin s'exclame et M. Emeric Salmon proteste*), ceux qui expliquaient que la population y était opposée. Ils prédisaient l'échec des JO de 2024 et prétendaient qu'ils feraient la honte de notre pays. Puis les JO de Paris sont arrivés et ont sans doute constitué le plus grand succès de l'histoire des Jeux.

M. Jean-François Coulomme. Et maintenant, il faut les payer pendant des années !

M. Ian Boucard. On n'a alors plus rien entendu sur les bancs de l'extrême gauche et de l'extrême droite : d'un coup, ils sont redevenus patriotes et ont expliqué qu'eux aussi étaient fiers de ces jeux. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Jean-François Coulomme. À la caisse, maintenant !

M. Ian Boucard. Laissez notre pays être fier et ambitieux, laissez-lui l'envie d'organiser les Jeux olympiques et paralympiques de 2030 en régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et Dem ainsi que sur plusieurs bancs du groupe EPR. – M. le président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, applaudit également.*)

Nous savons organiser ces grands événements, nous l'avons déjà prouvé et nous le montrerons en 2030 ! Nous avons toutes les compétences, tous les outils, tout le talent régional nécessaires. Nous le prouverons malgré votre mauvais esprit et votre manque de patriotisme ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et Dem.*)

M. Jean-François Coulomme. Des jeux patriotes !

Mme la présidente. La parole est à Mme Gabrielle Cathala.

Mme Gabrielle Cathala. Vous nous parlez toute la journée de la dette qu'on laisse à nos enfants mais, lorsqu'il s'agit de la dette écologique et de l'argent magique pour organiser de grands événements qui ne servent à rien, alors la dette ne vous pose plus aucun problème !

M. Ian Boucard. On a fait des excédents avec les JO de 2024 !

Mme Gabrielle Cathala. On peut tout à fait se réjouir que les citoyens de notre pays soient heureux d'assister à des performances sportives et de voir la France gagner des trophées, et avoir honte de tous les rapports publiés après ces JO : celui de la Cour des comptes par exemple, qui évalue leur coût à 6 milliards d'euros, soit 3 milliards de plus que ce qui était prévu ; celui des experts mandatés par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui pointe des violations des droits humains sans précédent ; celui de nombreuses associations, qui déplorent le nettoyage social et les expulsions sans ménagement effectués pendant ces JO ; celui qui nous dit que des sans-papiers sont morts au travail sur de nombreux chantiers, et que des entreprises ont abusé de travailleurs sans papiers qu'elles ont exploités. Voilà ce qui nous fait honte ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 211.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 109 |
| Nombre de suffrages exprimés | 109 |
| Majorité absolue | 55 |
| Pour l'adoption | 35 |
| contre | 74 |

(*L'amendement n° 211 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Gabriel Amard, pour soutenir l'amendement n° 114.

M. Gabriel Amard. Nous ne pouvons pas balayer d'un revers de main le fait que ces JOP 2030 peuvent conduire à l'artificialisation de l'équivalent de vingt-huit terrains de football.

M. Ian Boucard. Vous n'aimez pas le foot non plus ! (*Sourires.*)

M. Emeric Salmon. Il n'aime pas Aulas !

M. Gabriel Amard. Cet amendement de repli vise à ce que la définition du caractère nécessaire de certains projets, qui permet de remplacer une enquête publique complète par une simple consultation en ligne, soit encadrée par le texte et précisée par un collège indépendant, composé de citoyens et de représentants associatifs, qui bien souvent détiennent une expertise et sont tout aussi talentueux que les promoteurs de ces jeux, et sans doute davantage lorsqu'il s'agit de se préoccuper du climat et de l'intérêt général du vivant.

Si c'est une consultation électronique qui devait être retenue, qu'au moins on puisse distinguer avec discernement ce qui est du ressort de cette consultation de ce qui mérite, tout de même – compte tenu de l'ampleur des infrastructures qui pourront être installées dans les bassins de vie pour des années, bien au-delà de 2030 –, d'être soumis à une enquête publique, sous l'égide de la CNDP. Nous parlons là de projets d'infrastructures susceptibles d'artificialiser jusqu'à 20 hectares, de l'aveu même de Mme la rapporteure en commission du développement durable.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. Les citoyens et les associations sont d'ores et déjà impliqués dans les discussions, dans le cadre de concertations organisées au niveau local. On ne peut imaginer que les autorités locales, les élus et les citoyens n'aient pas leur mot à dire sur ces projets d'ampleur. L'organisateur s'attache à ce que ces discussions aient lieu.

Par ailleurs, la disposition proposée est susceptible de créer un doute quant à l'articulation entre les procédures et les périmètres des projets. Elle serait donc source d'insécurité juridique et accroîtrait le risque de contentieux. Je vous invite donc à revenir à la procédure initiale de concertation au moyen de la PPVE.

Vous mentionnez une « simple consultation en ligne »,...

M. Jean-François Coulomme. Oui, un sondage !

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. ...or elle n'est pas simple : elle permet d'accéder à toutes les informations nécessaires et elle peut s'accompagner de plusieurs réunions publiques – nous pourrions y revenir après l'article 12.

M. Jean-François Coulomme. Respectez le cadre légal, enfin !

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. L'objectif est bien d'impliquer tout le monde. Nous ne pourrions nous en sortir sans une véritable organisation collégiale de cet événement. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Avis défavorable. Comme vous, monsieur Amard, je vais compter en terrains de foot. Vingt hectares représentent en effet l'équivalent de vingt-huit terrains de foot. Les deux régions concernées comptent toute-

fois un peu plus de 10 millions d'hectares à elles deux, soit un peu plus de 14 millions de terrains de foot. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Jean-François Coulomme. Et la Terre, combien d'hectares ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Vous voulez faire peur en comptant en terrains de foot, alors mesurons également ainsi la superficie des régions ! Cela permet de ramener les choses à leurs justes dimensions.

Mme Gabrielle Cathala. Donc ce n'est pas grave ?

Mme Marina Ferrari, ministre. En l'absence de cadre législatif, le dispositif de consultation publique que vous proposez nous fragiliserait. La PPVE n'est pas exclusive, permettez-moi de le répéter, et nous organiserons bien des consultations publiques dans les différents pôles.

M. Jean-François Coulomme. C'est un contournement du débat public !

Mme la présidente. La parole est à Mme Danièle Obono.

Mme Danièle Obono. Ces propos illustrent bien la nécessité dans laquelle nous nous trouvons d'avoir un véritable débat public, qui permette aux citoyens et aux citoyennes de s'exprimer de manière éclairée. La ministre fait des commentaires sur le nombre d'hectares concernés et ignore la véritable question sur laquelle les associations, les citoyens et les collectifs – ainsi que toutes les institutions internationales – appellent notre attention.

Cette question est celle de la dette écologique que nous sommes en train de creuser. Vous prétendez veiller à la situation économique des territoires concernés ; mais vous le faites à très courte vue. Au contraire, vous allez hâter la disparition de tous ces secteurs par l'aggravation des risques écologiques et par la dégradation d'écosystèmes fragilisés dont le dérèglement climatique a déjà diminué le potentiel économique. Tout cela va aller en s'accéléralant. Vous ne donnez pas à ces territoires les moyens de se préparer à une bifurcation pourtant inévitable.

Si vous courez ainsi de plus en plus vite, ce n'est pas par amour du sport et des performances : ces jeux, d'hiver comme d'été, sont avant tout une caisse de résonance pour les sponsors et un grand spectacle pour le sport business – au détriment de l'environnement, des territoires et des économies locales. Nous l'avons vu avec les JO de 2024 : ce ne sont pas les entreprises et les dynamiques locales qui en tirent un bénéfice économique, mais les sponsors et les grands groupes. Voilà où vous voulez en venir en refusant de garantir que puissent se tenir des débats démocratiques et citoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Marina Ferrari, ministre. Étant savoyarde, il se trouve que je vis à l'année dans ces territoires de montagne.

M. Jean-François Coulomme. De même !

Mme Marina Ferrari, ministre. Je ne manque donc pas d'apprécier que l'on dise à des gens comme moi qu'ils ne savent pas comment leurs territoires évoluent. Madame Obono, nous avons pris conscience de leur fragilité depuis bien longtemps.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Ça ne se voit pas !

Mme Marina Ferrari, ministre. Après les Jeux olympiques de Paris, de grandes infrastructures ont été livrées à des territoires, comme la Seine-Saint-Denis, qui en avaient bien besoin. Or nos territoires de montagne, eux aussi, ont des besoins. Les Jeux permettront de construire, par exemple, les logements dont ils manquent.

M. Jean-François Coulomme. Oh ! De l'action sociale !

Mme Marina Ferrari, ministre. Nous avons besoin de décarboner les mobilités permettant l'accès aux stations ; les Jeux, là encore, nous en donneront la possibilité. Vous devriez donc vous plonger davantage dans le dossier et vous pencher sur la question des infrastructures qui seront livrées.

M. Ian Boucard. Ils ne l'ont pas lu ! Ils sont contre par principe !

Mme Marina Ferrari, ministre. Vous aurez ainsi une idée de ce que ces jeux apporteront à nos territoires alpins, qui s'en trouveront mieux dans de nombreux domaines. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

J'ai entendu dire tout à l'heure que ces grands événements sportifs ne serviraient à rien : autant s'asseoir sur les belles valeurs du sport qu'ils promeuvent (« Ah ! » *sur les bancs du groupe LFI-NFP*), sur les infrastructures qu'ils permettent d'édifier et sur la cohésion nationale qu'ils renforcent !

M. Éric Martineau. Eh oui !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 114. (*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 108 |
| Nombre de suffrages exprimés | 96 |
| Majorité absolue | 49 |
| Pour l'adoption | 24 |
| contre | 72 |

(*L'amendement n° 114 n'est pas adopté.*)

(*L'article 12, amendé, est adopté.*)

Après l'article 12 (amendements appelés par priorité)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements portant article additionnel après l'article 12.

La parole est à M. Denis Fégné, pour soutenir l'amendement n° 212.

Sur cet amendement, ainsi que sur l'amendement n° 332 rectifié, je suis saisie de demandes de scrutin public par le groupe Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. Denis Fégné. Cet amendement vise à garantir une concertation régulière, structurée et transparente entre le Cojop, l'État et les collectivités territoriales concernées par l'implantation des sites olympiques ainsi qu'à encadrer ces échanges par un arrêté déterminant leurs modalités pratiques.

Afin d'éviter toute marginalisation des collectivités territoriales dans la conduite de projets qui les concernent pourtant directement, il consacre l'obligation d'organiser des réunions de coordination régulières associant les collectivités concernées. Il garantit également que ces réunions porteront sur les sujets clés : l'implantation des sites, la programmation des ouvrages, l'évaluation des conséquences des Jeux sur les territoires et sur l'environnement ainsi que la répartition des contributions financières.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. La question de la concertation avec les collectivités territoriales a été soulevée lors des auditions. Cette préoccupation est partagée. La Solideo Alpes 2030 nous a assurés qu'elle conduirait elle-même des actions de concertation des différentes parties prenantes, projet par projet. Au-delà de ces concertations préalables, le Cojop déploiera également une stratégie de concertations locales en lien avec les collectivités territoriales.

Nous ne nous reposerons cependant pas entièrement sur les organisateurs. Le comité de massif des Alpes a constitué un groupe de travail spécifique et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) a déjà instauré un parlement régional des Jeux. Cette initiative permettra d'associer à ce projet les quelque 600 acteurs locaux de la région.

Ce projet ne peut pas se faire sans la participation des acteurs locaux.

Mme Marie Pochon. Et des citoyens !

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. Que ceux qui souhaitent nous donner des leçons et apprendre aux élus de la montagne à organiser des événements dans nos territoires comprennent bien que nous ne souhaitons pas être mis sous cloche.

Mme Marie Pochon. Tous les Français, tous les contribuables vont payer !

Mme Élisabeth Martin. Pourquoi dites-vous « nos territoires » ? Vous les avez achetés ?

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. Nous tenons à notre dynamique et à la tenue d'événements qui fassent rayonner les principes du sport et de la montagne. Nous serons exemplaires dans la promotion de ces valeurs, avec nos territoires.

Mme Élisabeth Martin. C'est quoi, les territoires ? Ce qui compte, ce sont les habitants !

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. Avis défavorable, même si nous devons être particulièrement attentifs à cette question de la concertation avec les collectivités.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Vous avez raison, monsieur le député, de vouloir que les collectivités soient étroitement associées à la préparation de ces jeux ; et c'est justement le cas.

Mme Élisabeth Martin. Mais non !

Mme Marina Ferrari, ministre. Plus d'une vingtaine de collectivités locales sont aujourd'hui impliquées dans la préparation des Jeux. Elles siègent au Cojop, où sont représentés les deux régions, les quatre départements et les

communes hôtes ou pressenties pour l'être. La liste sera complétée en fonction des ajustements qui seront apportés à la carte des sites.

Un comité des territoires a également été créé au sein du Cojop, présidé par le vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes...

M. Jean-François Coulomme. Par Wauquiez, quoi !

Mme Marina Ferrari, ministre. ...et par la présidente des Alpes-de-Haute-Provence. Il compte bien évidemment des élus locaux, qui se voient ainsi largement associés aux décisions.

Je vous remercie toutefois d'avoir abordé cette question. Il est très important que nous puissions associer le plus étroitement possible les acteurs territoriaux et les élus locaux à la tenue des Jeux. La clé de la réussite de ces belles épreuves, qui se dérouleront sur leurs territoires, est entre leurs mains.

M. Éric Martineau. Excellent ! Elle connaît bien son sujet !

Mme la présidente. La parole est à Mme la présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Mme Sandrine Le Feur, présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Permettez-moi de vous lire un extrait du rapport de la commission : « Selon les scénarios étudiés, l'empreinte carbone des JOP de 2030 devrait se situer entre 689 000 et 804 000 tonnes équivalent CO₂, soit un niveau inférieur aux Jeux d'hiver de Milan-Cortina de 2026. »

Les Jeux olympiques d'hiver sont une opportunité pour notre pays et pour nos territoires de prouver au monde leur capacité à innover pour réduire l'empreinte carbone. Nous saurons, ensuite, mettre à profit ces innovations – pour nos territoires et pour le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – M. Jean-François Rousset applaudit également. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Élisabeth Martin. Mais enfin qu'est-ce que cela signifie, « nos territoires » ?

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas-Lundy.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Ce débat est très éclairant. Je le disais tout à l'heure : plusieurs points qui se suivent forment une ligne, et c'est un festival du macronisme que nous voyons se dessiner.

Commençons par votre rapport à la démocratie : quand nous vous proposons de mieux associer les habitants et les collectivités aux décisions, vous nous opposez un refus catégorique. Cela me rappelle une réforme des retraites rejetée par les Français, rejetée par les syndicats, mais passée par 49.3 au mépris du mouvement social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Cela me rappelle également une élection législative qui a été le théâtre de la plus large défaite jamais subie par un président de la République en exercice, deux ans après sa réélection – à la suite de quoi des macronistes sont pourtant nommés dans un gouvernement dès lors illégitime. (*Mêmes mouvements.*)

M. Théo Bernhardt. À cause de vos alliances !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Vous me pardonnerez d'ajouter, madame la ministre, que cela dit aussi quelque chose de votre hypocrisie. Mon sang n'a fait qu'un tour quand je vous ai entendue dire que c'est parce que nous n'aimerions pas les valeurs du sport que nous remettons en cause les mesures climaticides et liberticides de ce projet. Qui a baissé de 15 millions d'euros la dotation du pass'sport (*Mêmes mouvements*) et privera ainsi des gamins de pratique sportive, notamment dans les quartiers populaires ? Qui a gelé les crédits destinés aux équipements sportifs ? Qui doit répondre de ce que l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, pour l'heure, ne tienne toujours pas ses promesses ? Il est facile de donner des grandes leçons, la main sur le cœur, sur les valeurs du sport – de donner dans le « bling-bling » et les grands événements (*Exclamations sur les bancs du groupe HOR*) et de laisser le président de la République faire des annonces sur Instagram dans l'espoir d'augmenter sa faible – sa microscopique – popularité.

Ce débat fait bien voir ceux qui défendent ici un sport populaire, adapté à nos territoires – un sport respectueux de celles et ceux qui l'animent. Qui, par l'effet de la réforme des retraites, prive nos clubs des nombreux bénévoles qui auraient pu encore chausser leurs crampons, à 60 ou à 62 ans, pour accompagner nos gamins dans leur pratique sportive ? Nous n'avons aucune leçon à recevoir, madame la ministre, sur le sport et ses valeurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

M. Laurent Croizier. Beau discours d'extrême gauche !

Mme la présidente. La parole est à Mme Gabrielle Cathala.

Mme Gabrielle Cathala. Vous n'avez eu de cesse, depuis tout à l'heure, de vous réclamer de vos territoires.

Mme Marina Ferrari, ministre. Eh bien oui !

Mme Gabrielle Cathala. Cette posture me dérange. Vous n'êtes pas les VPR des entreprises de vos territoires mais une ministre de la République et des députés de la nation. Or le texte que nous examinons est terrible sur le plan de l'écologie comme sur celui des libertés fondamentales.

Vous prétendez que ces jeux formidables répondront aux besoins de vos territoires en infrastructures et en logements. Je suis pourtant bien curieuse de savoir quels logements sociaux seront construits à Courchevel, à Méribel, à La Clusaz ou à La Plagne – tous ces lieux choisis par les classes populaires, c'est bien connu, pour y passer leurs vacances de Noël ou de février ! Tout cela ne sera qu'au bénéfice des plus riches...

M. Théo Bernhardt. Nous y sommes !

Mme Gabrielle Cathala. ...qui pourront assister aux épreuves des JO à Courchevel tandis que, si ça les intéresse, les pauvres gens les regarderont devant leur télévision.

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback. Ce n'est pas si mal !

Mme Gabrielle Cathala. Mon collègue Benjamin Lucas-Lundy l'a relevé à juste titre : si vous vous intéressez tant que cela au sport populaire, pourquoi avoir baissé la dotation du sport de 11 % dans le budget pour 2026, après qu'il l'a déjà été cette année par rapport à l'année précédente ? (*M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit.*) Cette baisse n'est pas consécutive à la fin des investissements pour les JO de 2024 : c'est une baisse qui touche le sport populaire, dont la situation est pourtant catastrophique. Si le ski vous intéresse

tant, pourquoi rien dans le budget de l'éducation nationale ne concourt-il à aider les enfants des classes populaires à partir en classe de neige? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*) Parce que vous n'en avez rien à faire. Ces JO ne se feront qu'au bénéfice des grandes entreprises qui s'en mettront plein les poches,...

M. Benjamin Lucas-Lundy. Tout schuss!

Mme Gabrielle Cathala. ...tandis que des collectivités, qui n'ont pas les moyens de développer leurs services publics, devront investir dans des infrastructures dont elles ne tireront aucun bénéfice. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – Exclamations sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Géraldine Bannier.

Mme Géraldine Bannier. Il n'est pas facile de suivre les débats: l'amendement dont nous discutons porte sur les réunions publiques et sur la consultation de la population. Cela n'est pas la première fois que certains bancs partent à l'Ouest: les sujets environnementaux – comme la consommation de terres – sont importants mais seront abordés ultérieurement. Chercherait-on, sur ces bancs, à différer ces débats? (*Mme Marie Pochon s'exclame.*)

Il serait opportun que la présidente rappelle que l'on doit s'en tenir aux amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – M. Jean-François Rousset applaudit également. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Éric Martineau. Merci!

Mme la présidente. Je n'accepte pas, madame la députée, que vous remettiez ainsi en cause ma présidence. Je n'ai pas manqué de faire ce rappel lorsque c'était nécessaire et les prises de parole à l'occasion de ces derniers amendements n'ont pas dévié des questions qu'ils mettaient en discussion.

M. Benjamin Lucas-Lundy. C'était une tentative de déstabilisation!

Mme la présidente. La parole est à M. Belkhir Belhaddad.

M. Belkhir Belhaddad. Nous avons bien compris que La France insoumise et les écologistes sont opposés aux Jeux olympiques. (*M. Jean-François Coulomme s'exclame.*) Cette position était déjà la leur en 2024.

Mme Marie Pochon. Nous voulons simplement que les Français soient consultés!

M. Belkhir Belhaddad. Permettez-moi d'évoquer une spécialité du moment, qui avait déjà fait florès à l'occasion des Jeux de 2024.

Si elle devenait une discipline olympique, elle garantirait au moins à notre pays une chance supplémentaire de médaille pour les prochains jeux: le JO-bashing. Ce phénomène est sans doute exacerbé par notre éternel penchant grincheux...

M. Jean-François Coulomme. Allons-y!

M. Belkhir Belhaddad. ...et par les tensions de l'époque. Stop au JO-bashing! Quelques faits ont été oubliés ou sont passés inaperçus: il y a bien eu un héritage des JO 2024, malgré la baisse des crédits destinés au pass'sport ou aux équipements. La cérémonie organisée pour l'inauguration du village olympique, en présence de Tony Estanguet, le 29 février 2024, en constitue un remarquable exemple. Ce

site a été livré en temps et en heure et a transformé une immense friche industrielle de Seine-Saint-Denis en un nouveau quartier de plus de 80 immeubles et de 3 000 appartements, avec ses rues, ses places et ses ponts. Vous semblez oublier qu'il s'agit également de l'héritage de Paris 2024! Cette opération a été possible parce que nous avons réussi à simplifier l'ensemble des procédures.

M. Benjamin Lucas-Lundy et Mme Marie Pochon. Ça n'a aucun rapport avec l'amendement!

M. Théo Bernhardt. Ce message était sponsorisé par la Macronie!

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Marina Ferrari, ministre. Mme Bannier a raison: je crois qu'il faut se concentrer sur le fond des amendements. Mais je souhaite revenir rapidement sur certains des propos qui ont été tenus.

Monsieur Lucas-Lundy, je ne donne aucune leçon de morale, je reprends simplement mot pour mot les arguments avancés tout à l'heure par l'une de vos collègues, qui a dit: ces grands événements sportifs ne servent à rien.

Mme Gabrielle Cathala et Mme Élisabeth Martin. C'est vrai!

Mme Marie Pochon. Le pass'sport serait plus utile!

Mme Marina Ferrari, ministre. Je m'en étonne, parce que certains événements sportifs amènent une forme de cohésion sociale. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Laurent Croizier. Ils n'aiment pas la cohésion sociale!

Mme Marina Ferrari, ministre. Il s'agit de l'une des vertus cardinales du sport. Vous m'attaquez ensuite sur les questions de budget: depuis le début de l'examen du texte, vous dites que nous vidons le budget du sport pour les Jeux olympiques. Vous savez très bien que c'est faux, car ce sont deux programmes budgétaires différents. Un député ici présent a d'ailleurs prétendu que nous avions vidé la ligne budgétaire destinée aux JO car nous avons présenté un amendement dont j'ai fait lever le gage au Sénat. Je m'en suis expliqué clairement.

Nous conduisons maintenant une discussion budgétaire sur les JO, à partir d'une copie de départ proposée par le gouvernement. Je me suis également beaucoup engagée pour augmenter les crédits du sport, avec certains membres de cette assemblée et du Sénat.

M. Pierrick Courbon. Ils baissent, les crédits du sport!

M. Benjamin Lucas-Lundy. Vivement que vous soyez ministre!

Mme Marina Ferrari, ministre. Vous avez raison, il faudrait que je sois ministre! J'espère qu'à l'issue des débats, notre copie aura été améliorée, puisque ce budget est nécessaire. Je souhaite également que nous rétablissions le pass'sport et que nous travaillions davantage sur le service civique et sur une politique socle pour notre jeunesse.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Eh bien démissionnez!

Mme Marina Ferrari, ministre. Madame Cathala, vous avez affirmé qu'il n'y aurait pas de logements à Courchevel. («*Sociaux!*») sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme Gabrielle Cathala. Je parlais de logements sociaux.

Mme Marina Ferrari, ministre. Dans le projet actuel, 26 % des logements des villages olympiques qui seront construits deviendront ensuite des logements sociaux, en location.

Mme Élisabeth Martin. Ce n'est pas garanti.

Mme Marina Ferrari, ministre. Les gens qui travaillent et qui vivent chez nous en ont besoin.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Si c'est M. Jeanbrun qui les attribue, ça n'ira pas loin.

Mme Marina Ferrari, ministre. En outre, 18 % des logements construits seront destinés à l'accès social à la propriété ; 54 % des logements seront des logements libres, car nous avons aussi besoin que nos permanents puissent se loger au pied de nos stations dans les Alpes du Sud ou du Nord. Ces jeux laisseront donc bien un héritage en matière de logement pour nos populations résidant à l'année dans les Alpes, y compris pour celles qui bénéficient des barèmes du logement social. Je ne peux pas laisser dire n'importe quoi ! *(Mme Sophie Mette applaudit.)*

Mme la présidente. Madame Bannier, je vous demande de ne pas remettre en cause ma présidence. Les rebonds auxquels ont donné lieu les trois derniers amendements sont bien liés au débat, notamment les arguments que vous avez vous-même avancés sur le sport populaire.

Je mets aux voix l'amendement n° 212.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 100 |
| Nombre de suffrages exprimés | 100 |
| Majorité absolue | 51 |
| Pour l'adoption | 31 |
| contre | 69 |

(L'amendement n° 212 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement n° 332 rectifié, qui fait l'objet du sous-amendement n° 333.

Mme Marina Ferrari, ministre. Parce que nous avons entendu les inquiétudes exprimées, cet amendement prévoit l'organisation de réunions publiques par le Cojop dans chaque bassin de vie accueillant des compétitions sportives ou des villages des athlètes. La PPVE n'exclut pas ce genre de dispositif, mais nous l'inscrivons dans le texte pour nous assurer que des consultations publiques auront bien lieu sur chaque site ; les résidents seront ainsi informés sur la préparation, l'organisation et le déroulement des Jeux, notamment sur les enjeux environnementaux qui y sont associés.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-François Coulomme, pour soutenir le sous-amendement n° 333.

M. Jean-François Coulomme. J'aimerais pousser un grand soupir. Quelle hypocrisie ! *(Protestations sur les bancs du groupe EPR.)*

M. Benjamin Lucas-Lundy. Ce n'est pas parce que la Macronie n'a pas de souffle qu'il faut empêcher M. Coulomme de souffler !

M. Jean-François Coulomme. Quelle indignité ! Le débat public aurait dû avoir lieu en amont de toutes ces décisions ! Ainsi, si la population de notre pays et des territoires concernés est contre ces Jeux, elle aurait pu se prononcer et demander qu'ils n'aient pas lieu. Mais vous ne l'avez pas voulu : vous voulez mettre tout le monde devant le fait accompli, en particulier les contribuables.

Les crédits des programmes 219, *Sport*, et 163, *Jeunesse et vie associative*, ont été amputés de 18 %, passant de 1,460 milliard à 1,190 milliard, soit une baisse de 270 millions d'euros. Vous pouvez verser des larmes de crocodile en disant que le sport est une chose merveilleuse que partage toute la population, mais vous avez retiré à des dizaines de millions de Français les moyens de pratiquer le sport au quotidien, 365 jours sur 365 ;...

Mme Marie Pochon. Mais oui !

M. Jean-François Coulomme. ...à la place, ils peuvent s'extasier devant quelques performances, dont je ne nie pas le mérite ni l'entraînement rigoureux et assidu qu'elles nécessitent, mais tout de même !

Vous diminuez le budget de la sécurité sociale comme celui de l'État ; vous trouvez tous les moyens pour diminuer ce qui retourne dans les poches des gens qui ont cotisé pour constituer ces deux budgets de la nation ; et là, vous trouvez des milliards pour un spectacle !

Mme Sandrine Lalanne. Ce n'est pas du spectacle, c'est du sport !

M. Jean-François Coulomme. Pour vous, le spectacle est plus important que la dignité humaine et que la pratique sportive quotidienne des gens. Vous vous étonnez que des jeunes restent scotchés au pied des immeubles et finissent par faire des conneries, et vous versez ensuite de nouvelles larmes de crocodile lors d'un débat sur la lutte contre le narcotrafic. Mais c'est vous qui fabriquez la désœuvrance dans ce pays !

M. Emeric Salmon. Qu'est-ce que la désœuvrance ?

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. L'amendement du gouvernement vise à inscrire dans la loi l'obligation faite au Cojop d'organiser au moins une réunion publique dans chaque territoire concerné par les Jeux. Il répond aux inquiétudes exprimées, même si, je le répète, il était déjà possible d'organiser des réunions publiques. L'inscrire dans la loi montre la volonté de s'assurer que toutes les communes et tous les bassins de vie directement concernés par les Jeux puissent en organiser.

Mme Marie Pochon. C'est faux, vous contournez le droit commun !

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. La commission n'a pas examiné le sous-amendement. Il faut arrêter de faire croire que le public n'est pas consulté : il existe une procédure de participation par voie électronique et des réunions publiques, que le gouvernement, par cet amendement, inscrit dans la loi. Les observations et les contributions du public sont bien prises en compte.

M. Jean-François Coulomme. Cause toujours !

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. Le garant de la CNDP est chargé d'en faire la synthèse ; le porteur du projet y apportera une réponse. Le public est donc associé au projet.

M. Jean-François Coulomme. Prouvez-le en acceptant le sous-amendement !

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis. Je donne un avis favorable à l'amendement du gouvernement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement sur le sous-amendement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Mon avis sera évidemment défavorable au sous-amendement de M. Coulomme.

M. Jean-François Coulomme. Mais pourquoi ?

Mme Marie Pochon. Pourtant M. Coulomme est légitime : il est savoyard !

Mme Marina Ferrari, ministre. Je ne souscris pas à son argumentation : il me traite d'hypocrite et demande à ajouter des éléments qui figurent déjà dans l'amendement du gouvernement, puisque nous allons organiser des réunions publiques sur chaque pôle de compétition.

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. Ça commence à devenir compliqué : « Puisque vous m'avez dit que j'étais hypocrite, alors je m'oppose au fait que les citoyens participent à la décision. » (*Protestations sur les bancs du groupe EPR.*)

Mme Béatrice Bellamy. C'est bon. Vous êtes lassante, vous êtes insupportable !

M. Théo Bernhardt. Sans rire, respectez l'institution ! « C'est celui qui dit qui est ! »

M. Laurent Croizier. Vous n'êtes pas dans une cour d'école !

Mme Élisabeth Martin. Franchement, c'est vraiment abusé ! Nous ne demandons pas des réunions publiques pour des réunions publiques ; nous savons tous en organiser. Nous voulons que les citoyens puissent participer au processus décisionnel et dire oui ou non de façon franche et éclairée : cela ne se confond pas avec des réunions publiques !

Vous osez dire « nos » territoires et « nos » permanents – le summum ; mais ce sont des habitants, des citoyens qui s'appartiennent à eux-mêmes. Vous pourriez au moins accorder à « vos » permanents, à « vos » sujets, la possibilité de donner leur avis. Ce n'est pas la même chose que de se rendre à une réunion publique où les représentants de la Solideo, à la fois juge et partie, vont exposer les enjeux aux habitants. C'est inacceptable. Les citoyens doivent être associés aux décisions qui les concernent.

M. Jean-François Coulomme. C'est la moindre des choses !

Mme Marina Ferrari, ministre. Ce sera le cas.

Mme Élisabeth Martin. Des réunions publiques ne suffisent pas. Vous pouvez nous raconter tout ce que vous voulez : elles se dérouleront mal !

M. Alexandre Portier, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Avec des arguments pareils !

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Josée Allemand.

Mme Marie-Josée Allemand. Voilà qui est un peu fort : cette disposition avait été proposée par notre groupe à l'article 12, et elle est remplacée par le gouvernement après l'article 12. On pourrait au moins rendre à César ce qui est à César.

Mme Marie Pochon. C'est vrai.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Pour les socialistes, franchement, ça va mal se finir.

Mme la présidente. Je mets aux voix le sous-amendement n° 333.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|----|
| Nombre de votants | 97 |
| Nombre de suffrages exprimés | 91 |
| Majorité absolue | 46 |
| Pour l'adoption | 28 |
| contre | 63 |

(*Le sous-amendement n° 333 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 332 rectifié.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|----|
| Nombre de votants | 96 |
| Nombre de suffrages exprimés | 78 |
| Majorité absolue | 40 |
| Pour l'adoption | 72 |
| contre | 6 |

(*L'amendement n° 332 rectifié est adopté.*)

Article 13 (*appelé par priorité*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. Cette avalanche de dérogations va finir par faire une énorme boule de neige et susciter une énorme catastrophe.

Il s'agit en l'occurrence de déroger aux règles d'urbanisme, notamment à l'article L. 421-6 du code de l'urbanisme, qui est particulièrement structurant. Il impose la conformité des travaux projetés aux « dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture [...] et à l'aménagement de leurs abords ». Pour le dire plus simplement, il concerne l'insertion urbaine paysagère, au sens large du terme, mais également des dispositions fonctionnelles, en matière d'assainissement par exemple.

Déroger à ces dispositions n'est donc pas rien et ne peut pas se décider ainsi, à l'occasion d'un article sur l'organisation des JOP 2026. Cela concerne également le patrimoine protégé. Cet article révèle un autre problème, au sujet des équipements dits provisoires : ils peuvent être implantés pendant une durée de trente-six mois, c'est-à-dire trois ans. Ensuite, ils peuvent être laissés en place pendant la même durée, avant d'être détruits. Les bâtiments dits provisoires dureront donc six ans !

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas-Lundy.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Je serai très bref, car Élisabeth Martin a fait une démonstration implacable, et incontestable. Vous connaissez notre attachement aux règles d'urbanisme et notre réticence à prévoir, en permanence, des dérogations.

Nous avons déjà évoqué les libertés fondamentales et la Défense des droits. Chez vous, il y a une constante : tout ce qui relève de la norme est considéré comme mauvais – vous développez une sorte de haine compulsive de la règle.

M. Kasbarian n'est pas là ce soir, c'est dommage, mais nous aurons bientôt droit au coup de la tronçonneuse contre toutes les normes et les protections.

Nous, nous croyons que le droit de l'urbanisme protège : il protège nos territoires, les habitants, l'environnement, la nature. Il faut donc le défendre. À force de créer les dérogations, à force de trouver des prétextes, vous détruisez le droit de l'urbanisme. C'est cela, votre projet politique.

Il faut que ceux qui nous regardent comprennent bien de quoi il s'agit. J'entends vos arguments en faveur des Jeux olympiques. Sur ce point, je suis un peu en désaccord avec Élisabeth Martin, même si cela nous arrive très rarement : je ne crois pas que les grands événements sportifs ne servent à rien.

Mme Marina Ferrari, ministre. Ah !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Cela arrive, madame la ministre, la gauche est plurielle. (*Sourires.*) Mais nous nous rejoignons pour souhaiter que vous cessiez bientôt de gouverner.

Comme des millions de Français, j'ai vibré devant les Jeux olympiques et devant la cérémonie d'ouverture. Ce sont de beaux événements qui laissent une trace dans l'histoire et peuvent, si on les organise correctement – et non comme vous le faites –, être utiles au pays et au bien commun.

Mais votre projet n'est pas de reproduire les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Il s'agit d'organiser des Jeux d'hiver à moins de 2 000 mètres d'altitude, dans des endroits où il n'y a plus de neige, en fabriquant de la neige artificielle ! C'est un non-sens absolu !

Il ne s'agit pas de savoir si les Jeux sont utiles ou non, ni si le sport est bénéfique ou pas. Ce dont nous débattons, c'est de la viabilité de votre projet et de son impact sur la nature – est-il bon pour elle ou l'abîme-t-il ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS et sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alexis Jolly.

M. Alexis Jolly. Ce sera un peu plus long, car Élisabeth Martin a dit beaucoup de bêtises. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) L'article 13 pose une seule question : veut-on organiser les Jeux olympiques de 2030 dans le monde réel, celui où nous vivons...

Mme Marie Pochon. Non !

M. Alexis Jolly. ...ou nous soumettre au blocage de la gauche, qui refuse toute forme d'aménagement, même temporaire, et toute forme de progrès ?

Cet article concerne des constructions, des installations et des aménagements à caractère temporaire – j'y insiste – directement liés à l'organisation des Jeux olympiques. Temporaire signifie réversible et suivi d'une remise en l'état.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Il va devenir expert des Jeux, bientôt !

M. Alexis Jolly. Pourtant, certains voudraient soumettre ces constructions aux mêmes formalités, lourdes, que des projets permanents – comme si un bâtiment provisoire devait être traité comme une construction définitive. C'est absurde et révélateur d'une logique de blocage systématique.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Une exécution provisoire peut devenir définitive, vous devriez le savoir !

M. Alexis Jolly. Ce texte fait le choix du bon sens. Il dispense les installations temporaires des formalités du code de l'urbanisme et du code du patrimoine, tout en maintenant l'application des autres législations, notamment environnementales – cela doit vous parler. Il n'y a donc aucun passe-droit, aucune zone de non-droit, contrairement aux caricatures de certains.

La gauche souhaite empiler les normes, multiplier les autorisations, créer de l'insécurité juridique, quitte à rendre ces jeux inorganisés. En réalité, vous ne voulez pas de ces JO, parce que vous êtes des ringards ! (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

L'article 13 ne fragilise pas les territoires alpins – et tant mieux ! Il les protège, il leur donne de l'air, du temps et de la visibilité – tant mieux ! Pour toutes ces raisons, nous voterons pour cet article. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl.

M. Charles Sitzenstuhl. J'ai tendu l'oreille lorsque nos collègues de gauche se sont exprimés. Ils sont vraiment excessifs dans leurs propos, notamment notre collègue Lucas-Lundy. Peut-être est-ce parce qu'il est presque minuit ?

M. Benjamin Lucas-Lundy. Quel rapport ?

M. Charles Sitzenstuhl. Laisser croire que nous serions opposés au droit de l'urbanisme, que nous voudrions faire sauter toutes les réglementations en vigueur...

Mme Marie Pochon. C'est vrai !

M. Charles Sitzenstuhl. ...est vraiment excessif. Vous ne pouvez pas dire ce genre de choses ! Les règles d'urbanisme sont très importantes. Je suis élu d'une région, l'Alsace, où le patrimoine est très riche...

M. Théo Bernhardt. Moi aussi, je viens d'Alsace !

M. Charles Sitzenstuhl. ...et nous avons besoin de ces règles pour protéger le patrimoine historique et architectural.

Je vous rappelle également que c'est nous, avec l'ancienne majorité, qui avons instauré le zéro artificialisation nette (ZAN) il y a quelques années.

Mme Élisabeth Martin. Ça ne comptera pas !

M. Charles Sitzenstuhl. Cette mesure a d'ailleurs été critiquée par certains élus. Nous considérons que la protection des sols, pour la biodiversité comme pour la production agricole, est très importante ; alors, ne nous caricaturez pas ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Les Jeux olympiques sont un événement exceptionnel ; cela justifie que l'on applique des réglementations exceptionnelles. Elles sont strictement circonscrites dans le temps et dans l'espace et ne valent pas loi générale. Comme nous

l'avons fait pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, nous prendrons des mesures exceptionnelles pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030 parce qu'il faut aller vite. Je le répète, cet événement, parce qu'il est hors normes, nécessite certaines dispositions exceptionnelles qui n'ont pas vocation à être pérennisées.

Mme la présidente. La parole est à M. Corentin Le Fur.

M. Corentin Le Fur. Notre groupe soutiendra pleinement cet article. Je m'honore que notre pays soit capable d'organiser des événements comme les Jeux olympiques d'hiver. Ces derniers permettront une formidable communion collective et populaire.

M. Jean-François Coulomme. Amen.

M. Corentin Le Fur. Je ne comprends pas l'obsession de La France insoumise contre les événements et le sport populaires.

M. Gabriel Amard. Mais non !

M. Jean-François Coulomme. On vous a démontré le contraire !

M. Corentin Le Fur. C'est formidable ! Pensez aux audiences du biathlon, du ski, du patinage artistique. Ces jeux seront aussi une publicité incroyable pour les Alpes et pour la France, pour notre patrimoine et nos paysages.

Mme Danièle Obono. Vous allez détruire nos paysages !

M. Corentin Le Fur. Arrêtons de dénigrer ce qui fait la force du sport populaire. Défendons les Jeux olympiques ! Ils sont une opportunité dont nous devrions tous nous réjouir, et nous devrions être fiers de pouvoir les organiser dans de si bonnes conditions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n^{os} 57 et 115, tendant à supprimer l'article 13.

La parole est à M. Jean-Claude Raux, pour soutenir l'amendement n^o 57.

M. Jean-Claude Raux. Cet article prévoit de dispenser de toute formalité du code de l'urbanisme les constructions, installations et aménagements temporaires dès lors qu'ils sont liés à la préparation, à l'organisation ou au déroulement des JOP.

M. Charles Sitzenstuhl. Temporaires, on vient de le dire !

M. Jean-Claude Raux. Cela revient à signer un chèque en blanc en accordant l'autorisation de construire sans cadre, sans contrôle et sans cohérence, au risque de dénaturer nos paysages de montagne.

Ce n'est pas nous qui le disons, mais le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN). Chargé d'évaluer les normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, il a rendu le 29 avril 2025 un avis défavorable sur cette mesure de dérégulation qu'il juge excessive. Nous partageons cette analyse. C'est pourquoi nous souhaitons supprimer l'article 13. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin, pour soutenir l'amendement n^o 115.

Mme Élisabeth Martin. Je répète que le provisoire peut durer six ans. Or en six ans, l'impact de ces installations sur la biodiversité peut être absolument irréversible. Cela n'a aucun sens d'organiser des Jeux olympiques en acceptant qu'ils aient un tel impact sur un milieu particulièrement sensible.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Évidemment !

Mme Élisabeth Martin. Vous nous parliez de généralité et d'exception, mais ces installations ne seront pas des exceptions ! On retrouvera ces équipements provisoires partout, puisqu'il en faudra pour chaque épreuve : tribunes, lieux d'accueil de toute nature pour le public et les organisateurs, et même remontées mécaniques. Vous ne pouvez pas nier qu'ils auront un impact irréversible !

M. Pierre-Henri Carboneil. Provisoire !

Mme Élisabeth Martin. De surcroît, ces dérogations viennent heurter le travail des élus puisque c'est au socle du code de l'urbanisme que vous touchez. Les documents prescriptifs – ce terme dit bien ce qu'il veut dire – que les élus locaux font adopter visent souvent à protéger davantage le patrimoine, les sols et la biodiversité. Or avec ce texte, très tranquillement, vous vous asseyez sur « vos » territoires, comme vous le dites.

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs demandes de scrutin public : sur les amendements identiques n^{os} 57 et 115, par les groupes Rassemblement national et La France insoumise-Nouveau Front populaire, et sur les amendements n^{os} 58 et 120 ainsi que sur l'article 13, par le groupe Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Romain Daubié, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, à laquelle la commission des affaires culturelles a délégué l'examen des articles 13, 14, 17, 18, 19, 20 et 24, pour donner l'avis de la commission.

M. Romain Daubié, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Je n'ignore pas nos différences, mais je souhaite des débats constructifs et respectueux.

La philosophie de l'article 13, que vous voulez supprimer, est très simple. En l'état du droit, même si on peut le regretter, il est impossible de construire de grandes structures ou d'organiser de tels événements en s'appuyant sur les règles de droit commun.

Dans un esprit de concorde nationale, nous avons déjà adopté des dispositions particulières pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris ou pour les Jeux olympiques d'été de 2024.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Ce n'est pas une cathédrale qu'on construit à Courchevel !

M. Romain Daubié, rapporteur pour avis. J'ai entendu beaucoup de propos qui me paraissent excessifs. Certains parlent de chèque en blanc, de mesures sans cadre, sans contrôle, d'un projet de société qui viserait à détruire le droit de l'urbanisme. C'est exagéré.

Sur le fond, vos amendements font référence, sans le citer, à l'article L. 421-6 du code de l'urbanisme, et vous expliquez que le texte vise à y déroger intégralement. Mais les

articles L. 421-5 et L.421-8 du même code prévoient déjà, l'un des dérogations pour les constructions provisoires, l'autre des exceptions permanentes pour certains ouvrages.

Nous avons utilisé un mécanisme similaire lors des Jeux olympiques de 2024, et je n'ai pas l'impression que cela a détruit durablement les territoires.

Mme Élixa Martin. Si !

M. Romain Daubié, rapporteur pour avis. Je me souviens des installations sur la Concorde ou aux Invalides, proches de l'Assemblée – les seuls quartiers où je me rends dans Paris quand je ne suis pas dans l'Ain. Ces quartiers n'ont pas été défigurés à jamais par l'organisation des Jeux.

M. Jean-François Coulomme. Il faut vous promener ailleurs !

M. Romain Daubié, rapporteur pour avis. La logique de cet article est simple : éviter de devoir déposer une demande de permis pour chaque aménagement, qu'il s'agisse d'un passage piéton, d'une installation sportive ou d'une tribune, afin d'éviter la multiplication des procédures. Le reste du droit demeure applicable, en particulier le droit de l'environnement et l'ensemble des autres normes.

Je pense notamment à la législation sur l'accessibilité ainsi qu'à toutes les normes de sécurité pour les tribunes par exemple, comme l'arrêté du 25 juillet 2022, qui fixe les règles de sécurité applicables aux structures provisoires et démontables, notamment les résistances horizontales minimales ou la hauteur des barrières. Toutes les normes – celles qui s'appliquent aux sites Natura 2000, comme les normes de l'Association française de normalisation (Afnor) – restent elles aussi applicables et elles seront respectées.

Une dernière précision : vous avez indiqué que le Conseil national d'évaluation des normes avait rendu un avis négatif le 29 avril 2025. Je suis avocat et j'aime aller aux sources. J'ai lu cet avis : le résultat du vote était serré – cinq voix contre trois – et le président Carrez a surtout déploré que le CNEN ait été saisi en extrême urgence. Cela fait longtemps qu'il signale que ce n'est pas une manière de travailler. Le refus est donc davantage lié à la procédure qu'au fond.

Avis très défavorable sur ces deux amendements.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Dommage !

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Même avis. De quoi parle-t-on ? D'installations temporaires, et de dérogations qui ne concernent que le code de l'urbanisme, pas le code de l'environnement.

Mme Élixa Martin. Je n'ai cité que le code de l'urbanisme !

Mme Marina Ferrari, ministre. Oui, mais c'est important de le préciser. Quelles sont les installations visées ? Il s'agit de tribunes, de centres de médias, d'espaces de partage ou de

chronométrage et, effectivement, de remontées mécaniques. Dans un délai de dix-huit mois, les installations doivent être démontées et, si un dommage à l'environnement est constaté, des sanctions s'appliquent puisque le terrain doit être rendu dans l'état exact où il se trouvait avant l'installation.

Mme Élixa Martin. Mais ces installations auront forcément un impact !

Mme Marina Ferrari, ministre. Tout sera défini et précisé par décret.

Je m'oppose donc à ces deux amendements car nous avons besoin de ce texte pour livrer, dans les temps, les installations nécessaires.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 57 et 115.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|----|
| Nombre de votants | 78 |
| Nombre de suffrages exprimés | 68 |
| Majorité absolue | 35 |
| Pour l'adoption | 14 |
| contre | 54 |

(Les amendements identiques n^{os} 57 et 115 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, demain, à neuf heures :

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi portant réparation des personnes condamnées pour homosexualité entre 1945 et 1982 ;

Discussion de la proposition de loi visant à reconnaître le préjudice subi par les personnes condamnées sur le fondement de la législation pénalisant l'avortement ;

Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra